

rapport > annuel  
2003-2004

ASSEMBLÉE NATIONALE

N<sup>o</sup> 1343-2004/110



Ordre professionnel  
de la physiothérapie  
du Québec



012345678901234567890



# TABLE des MATIÈRES

|                         |   |
|-------------------------|---|
| LETTRES de PRÉSENTATION | 3 |
|-------------------------|---|

|                          |   |
|--------------------------|---|
| RAPPORT de la PRÉSIDENCE | 4 |
|--------------------------|---|

|                                                |   |
|------------------------------------------------|---|
| ACTIVITÉS du BUREAU et du COMITÉ ADMINISTRATIF | 8 |
|------------------------------------------------|---|

|                          |    |
|--------------------------|----|
| RAPPORT de la PERMANENCE | 11 |
|--------------------------|----|

- Coordination des affaires professionnelles
- Coordination de la formation continue
- Bureau du syndic
- Coordination des communications
- Coordination de l'inspection professionnelle
- Coordination des services administratifs
- Services juridiques

|                                        |    |
|----------------------------------------|----|
| COMITÉS LIÉS à la PROTECTION du PUBLIC | 17 |
|----------------------------------------|----|

- Comité de discipline
- Comité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique
- Comité d'inspection professionnelle
- Comité des règlements
- Comité de révision des plaintes

|                |    |
|----------------|----|
| AUTRES COMITÉS | 21 |
|----------------|----|

- Comité sur les activités professionnelles des thérapeutes en réadaptation physique
- Comité d'admission
- Comité de la formation continue
- Comité de recherche clinique en physiothérapie
- Comité provincial des responsables cliniques

|                         |    |
|-------------------------|----|
| RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX | 24 |
|-------------------------|----|

|                                             |    |
|---------------------------------------------|----|
| RAPPORT du VÉRIFICATEUR et ÉTATS FINANCIERS | 25 |
|---------------------------------------------|----|

rapport annuel  
2003-2004

# PERSONNEL de L'ORDRE

## PERSONNEL PERMANENT

**Paul Castonguay**, pht, M.Sc.  
FCAMT  
Président et directeur général

**Andrée Lachaine**  
Secrétaire de direction

**Louise Bleau**, pht, D.É.S.S.  
Secrétaire générale de l'Ordre

**Lise Corbeil**  
Secrétaire de la secrétaire générale  
de l'Ordre et du syndic

**Louise-Marie Dion**, pht  
Syndic

**Jacques Guimond**, pht, M.A.P.  
Syndic adjoint

**Ruth Perreault**, pht  
Syndic adjointe

**Judith Brillant**, T.R.P.  
Syndic adjointe

**Me Marie-France Salvas**  
Avocate, secrétaire du Comité de discipline

**Me Julie Martin**  
Avocate

**Éric Bourdeau**, pht  
Coordonnateur de l'inspection professionnelle

**Linda Labelle**, pht, D.S.A.  
Chargée de dossiers à l'inspection professionnelle

**Pauline Clark**  
Secrétaire de l'inspection professionnelle

**Hélène St-Amand**, pht, M.A.P.\*  
Coordonnatrice des affaires professionnelles

**Gaétan Coulombe**, pht  
Coordonnateur de la formation continue

**Sylvie Bérard**  
Secrétaire des affaires professionnelles  
et de la formation continue

**Odette Trépanier**, M.A.\*  
Coordonnatrice des communications

**Danielle Huet**, B.A.  
Secrétaire des communications

**Dominique Serre**, B.A.A.  
Coordonnatrice des services administratifs

**Lyne L'Archevêque**  
Commis à la comptabilité

**Lise Gervais**  
Réceptionniste

## INSPECTEURS — ENQUÊTEURS

**Line Barriault**, T.R.P.  
**Michelle Bourassa**, pht  
**Anne Cloutier**, pht  
**Sylvie Coulombe**, pht  
**Marie-Josée Gagnon**, pht  
**Jacynthe Giguère**, pht  
**Sylvie Gorse**, pht  
**Linda Labelle**, pht  
**Stéphane Lamy**, pht  
**Nancy Landry**, pht  
**Hélène Laroche**, pht  
**Jeanne D'Arc Mailloux**, pht  
**Lise McGuire**, pht  
**Hélène Normand**, pht  
**Gaétan Poirier**, pht  
**Hélène Sabourin**, pht  
**Nathalie Savard**, pht  
**Johanne Théberge**, T.R.P.  
**Catherine Van Neste**, pht

## COMITÉS de L'ORDRE

Comités liés à la protection du public

Comité de discipline

Comité de la formation des physiothérapeutes  
et des thérapeutes en réadaptation physique

Comité d'inspection professionnelle

Comité des règlements

Comité de révision des plaintes

Autres comités

Comité d'admission

Comité sur les activités professionnelles  
des thérapeutes en réadaptation physique

Comité de recherche clinique  
en physiothérapie

Comité provincial  
des responsables cliniques

Comité de la formation continue

Comité-conseil en géro-geriatrie  
(secteur Québec)

\* Madame Hélène St-Amand quittait l'Ordre en date du 12 mars 2004

\* Madame Odette Trépanier quittait l'Ordre le 15 mars 2004

# LETTRES de PRÉSENTATION

Septembre 2004

■ **Monsieur Michel Bissonnet**

Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
1045, rue des Parlementaires, bureau 130  
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2003 au 31 mars 2004.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Ministre responsable des lois professionnelles,  
**Jacques P. Dupuis**

Septembre 2004

■ **M<sup>r</sup> Gaétan Lemoyne**

Président  
Office des professions du Québec  
800, Place d'Youville, 10<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2003 au 31 mars 2004.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président et directeur général

**Paul Castonguay, pht, M.Sc.**  
FCAMT

Septembre 2004

■ **Monsieur Jacques P. Dupuis**

Ministre responsable des lois professionnelles  
1200, route de l'Église, 9<sup>e</sup> étage  
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour l'année 2003-2004.

Ce rapport couvre l'année financière de notre Ordre qui s'étend du 1<sup>er</sup> avril 2003 au 31 mars 2004.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président et directeur général,

**Paul Castonguay, pht, M.Sc.**  
FCAMT

8901234567890123456789

rapport annuel  
2003 2004



# RAPPORT de la PRÉSIDENCE

Il me fait grandement plaisir de vous présenter le rapport annuel 2003-2004. Ce plaisir est lié à une feuille de route impressionnante, à une charge de travail réalisée dans un contexte d'intégration, et ce, dans une conjoncture budgétaire favorable dégageant des surplus. Tous ces éléments nous permettent d'être fiers de notre bilan administratif et politique. À titre de président et directeur général, je tiens à remercier les administrateurs du Bureau et du Comité administratif pour le travail accompli. Je ne pourrais passer sous silence le travail des permanents qui ont livré une marchandise impeccable, et ce, dans des circonstances d'ajustement des ressources professionnelles. La réforme du système professionnel par la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé* (Loi 90) et le Décret d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique ont été au cœur de nos actions.

Nos travaux se sont faits dans le cadre d'un changement de présidence à l'Office des professions. Maître Jean-K. Samson a terminé son mandat en septembre 2003. Nous le remercions pour son travail accompli dans nos dossiers. Le nouveau président de l'Office est Maître Gaétan Lemoyne, nous lui souhaitons la bienvenue et nous lui garantissons toute notre collaboration.

## LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

L'intégration des thérapeutes en réadaptation physique

Le Décret est entré en vigueur le 30 janvier 2003. Cette année, les activités de l'Ordre ont été menées dans le but de compléter cette intégration. L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec est fier de compter enfin parmi ses membres près de mille sept cents thérapeutes en réadaptation physique. J'ai eu le plaisir de me rendre dans toutes les régions du Québec et de rencontrer une majorité de nos membres. Ces rencontres ont permis de clarifier la pratique des membres de l'Ordre et souvent, de l'enrichir par une compréhension commune du Décret. Ainsi, les thérapeutes en réadaptation physique se sont souvent vus attribuer plus d'activités professionnelles dans leur pratique quotidienne, et les physiothérapeutes, quant à eux, ont évolué vers un rôle de consultant avec une certaine clientèle et de clinicien avec les cas nécessitant leurs connaissances.

### Dossier CSST/SAAQ

Suite à l'intégration des T.R.P., nous avons fait parvenir, en date du 18 juillet 2003 une demande d'amendements aux réglementations respectives de ces organismes, de façon à reconnaître le statut professionnel des thérapeutes en réadaptation physique. Le 12 août 2003, la Société de l'assurance automobile du Québec nous répondait que la réglementation de la SAAQ ne nécessitait aucun changement. En effet pour être admissible au remboursement des frais qu'une personne

accidentée engage pour recevoir des traitements de physiothérapie, ces derniers doivent répondre aux critères suivants : être requis médicalement, faire l'objet d'une ordonnance d'un médecin et être dispensés par un professionnel régi par le *Code des professions*. Le T.R.P., par son intégration au système professionnel, devenait automatiquement éligible au remboursement des frais de physiothérapie pour cette clientèle. La Commission de la santé et de la sécurité du travail, quant à elle, a procédé aux ajustements requis en date du 1<sup>er</sup> décembre 2003. Ainsi, depuis cette date, l'exigence de supervision des thérapeutes en réadaptation physique, dont il est fait mention aux articles 12 à 15 du *Règlement sur l'assistance médicale*, n'est plus appliquée.

À notre grande déception, le Comité administratif de la CSST a suspendu les travaux relativement au *Règlement sur l'assistance médicale*. Nous évaluerons l'opportunité de reprendre ces travaux le moment venu. La participation de plusieurs groupes, dont la Fédération des médecins omnipraticiens, la Fédération des médecins spécialistes, l'Association des physiatres, des orthopédistes et des plasticiens, la Fédération des physiothérapeutes en pratique privée, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec et l'Association des ergothérapeutes en pratique privée sera toujours requise dans ce dossier d'envergure.

### Guide d'application

En moins de six mois, un *Guide d'application des activités professionnelles exercées par les T.R.P. selon l'article 4 du Décret d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec* a vu le jour le 12 juin 2003. Pour compléter cet outil de travail une « Foire aux questions » est parue le 20 février 2004. Le succès de ces deux outils de travail a été tel que certaines rencontres prévues avec des membres ont été annulées ou modifiées en rencontres téléphoniques. Une mise à jour de ces documents sera faite au cours de la prochaine année. Les travaux entourant l'intégration verront leur aboutissement au cours de la prochaine année.

### Comité de la cotisation et des catégories de membres

Le Bureau a été réceptif aux nombreuses demandes ainsi qu'à la recommandation de l'Assemblée générale annuelle 2002-2003 des membres de revoir la cotisation des membres. Lors de l'AGA, les membres ont assisté à une présentation exhaustive des différentes cotisations des ordres professionnels. Par la suite une recommandation a été acheminée à l'effet que le Bureau revienne la question de la cotisation. Dans le cadre de l'intégration, le Bureau a décidé de revoir aussi les différentes catégories de permis. Les recommandations du Bureau seront transmises aux membres lors de l'AGA de septembre 2004.

01234567

1. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28.

2003

rapport annuel  
2003 2004

#### Premier pré-colloque / colloque conjoint physiothérapeutes/thérapeutes en réadaptation physique

En septembre dernier, nous avons tenu le premier colloque, auquel étaient invités à participer les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique. Le 19 septembre se tenaient, dans le cadre de la journée pré-colloque, deux activités en formation continue qui ont suscité un intérêt certain auprès des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique. Le paysage enchanteur de Ste-Adèle a accueilli plus de 265 membres de l'Ordre. En ce qui a trait au colloque, le 20 septembre 2003, 301 personnes y ont assisté, soit 198 physiothérapeutes, 100 thérapeutes en réadaptation physique et quelques invités.

Lors du Grand Bal des 30 ans de l'Ordre, l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec a décerné ses prix annuels aux membres qui se sont distingués par leurs réalisations ou leur engagement à l'égard de leur profession. De plus, l'Ordre a célébré la générosité de ses membres qui se sont impliqués dans la vaste collecte de fonds pour la Fondation Charles-Bruneau. Un chèque au montant de 19 228,84 \$ a été remis à la Fondation.

#### Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé (Loi 90)

La mise en application de la Loi 90 a été un peu plus complexe que prévu. Ainsi nous avons réagi à l'interprétation de certains autres ordres sur des activités réservées pour nos membres. Nous pouvons citer les inhalothérapeutes, les infirmières, les médecins, les acupuncteurs et les ergothérapeutes. Les rencontres du groupe de travail, parrainé par l'Office des professions du Québec, ont été déterminantes.

À peine 8 mois après son adoption, un *Guide d'application de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé (Loi 90) pour les membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* est paru en date du 30 janvier 2004. Une mise à jour sera faite au cours du prochain exercice, compte tenu du fait que nous allons compléter notre réglementation et mettre en vigueur l'activité réservée portant sur l'introduction des aiguilles sous le derme. Dans les prochains mois, nos efforts porteront sur la finalisation de cette loi. En effet, malgré la vigilance de tous les partenaires impliqués dans cette nouvelle réglementation, il reste des activités professionnelles à encadrer.

Dans le cadre de la Loi 90, nous devons évaluer les activités professionnelles des thérapeutes du sport. Leur pratique est conflictuelle avec les activités réservées aux membres de l'OPPQ.

#### Réglementation

Le Comité des règlements a siégé à plusieurs reprises pour revoir la réglementation en vigueur en fonction d'une nouvelle catégorie de membres et d'activités réservées aux membres de l'Ordre. De plus, une révision s'imposait pour mettre à jour la réglementation en fonction de l'évolution de la pratique. Les travaux entrepris s'échelonneront sur l'année 2004-2005.

#### L'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie

Nos travaux se poursuivent avec l'Alliance canadienne. Nous constatons de plus en plus l'importance de connaître la réalité de nos partenaires du monde de la physiothérapie et d'échanger avec eux sur la réglementation, la mobilité de la main-d'œuvre, les compétences essentielles actuelles et futures.

#### Notre partenariat de cœur avec les enfants

Maude Bélanger, 13 ans, nous a quittés en décembre 2003, après deux années de lutte contre la maladie, d'efforts soutenus et de disponibilité à notre partenariat. C'est avec énormément de chagrin, que nous apprenions son décès. Son courage et sa ténacité sont un exemple de force inégalée. Je remercie infiniment sa famille, sa mère, Suzanne Bissonnette, pht, son père, Marc Bélanger, sa sœur, Laurence, ses frères, Joël et Étienne Bélanger, pour leur support et leur participation constante à notre partenariat. À la mémoire de Maude, le Bureau a décidé de nommer une de nos salles de conférence, la salle Maude-Bélanger.

Dans le cadre de notre partenariat avec la Fondation Charles-Bruneau et de notre participation au Tour cycliste SPVM, près de 20 000 \$ ont été amassés par l'Ordre au bénéfice des enfants atteints de cancer, pour un cumul total de 163 000 \$ par le groupe entier de la Fondation Charles-Bruneau. Nous vous invitons à participer de nouveau au Tour cycliste des amis de la Fondation qui aura lieu à l'été 2004.

8901234567890123456789

rapport annuel  
2003-2004

## LES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

### Finances

Cette année, nous terminons l'exercice financier avec un surplus de 372 792 \$ et nous pouvons être fiers d'avoir redressé notre bilan financier surtout après un déficit de plus de 110 000 \$ l'an dernier. L'examen du rapport du vérificateur et des états financiers démontre d'une part, une augmentation considérable des revenus non prévisibles tels que l'inscription, la Formation continue, la vente de dépliants ainsi que des revenus d'administration. D'autre part, une diminution des dépenses au niveau des contentieux, des honoraires et des déplacements, de l'inspection professionnelle, de la discipline et des communications expliquent ce résultat.

Lors du dernier exercice financier, le Comité administratif avait recommandé au Bureau un budget pour l'année 2003-2004 comportant un surplus. Il est impératif, au cours des prochaines années, de ramener et de maintenir un actif net équivalent à celui de l'exercice financier de 2001-2002. Le surplus actuel pourra être cumulé sous forme de fonds de réserve général et permettra de réaliser des projets spéciaux nécessitant l'approbation des administrateurs.

Nous terminons l'exercice financier actuel avec la satisfaction d'avoir répondu entièrement à notre mandat de protection du public, et ce, dans un contexte de changement majeur à l'Ordre.

### Structures administratives

Au cours de cet exercice, notons l'embauche de M<sup>re</sup> Julie Martin à titre d'avocate-conseil. M<sup>re</sup> Martin agit à titre de secrétaire du Comité de discipline, elle siège au Comité des règlements et en plus, elle conseille les permanents sur tout dossier juridique de nature professionnelle.

Madame Lise Corbeil et Madame Linda Labelle se sont jointes à l'équipe. Mesdames Hélène St-Amand et Odette Trépanier nous ont quittés au cours de la présente année. Nous leur souhaitons la meilleure des chances dans la réalisation de leurs projets futurs.

### Planification stratégique

À l'aube de l'intégration, le Bureau de l'OPPQ a décidé de refaire une nouvelle planification stratégique pour les trois prochaines années. La firme Maletto et associés a eu le mandat de faire une analyse du fonctionnement interne en recueillant des informations auprès des permanents, des administrateurs et du Comité provincial des responsables cliniques.

De plus, un sondage externe auprès de 400 membres de l'OPPQ a permis de faire un constat de la situation et d'émettre des recommandations au Bureau du 30 janvier 2004. Plusieurs éléments ont été évalués, dont la structure organisationnelle, le

volume de travail, le leadership et le style de gestion. Du sondage externe, retenons que les membres perçoivent la profession comme étant de plus en plus reconnue, comme une profession d'avenir qui dispose de tout le potentiel pour se créer une place de choix dans le milieu de la santé. Après huit mois, les physiothérapeutes sont favorables à 80 % à l'intégration versus 60 % pour les T.R.P. Beaucoup de nos membres ont eu l'occasion de travailler ensemble (plus de 70 %) et présentent de l'intérêt à continuer de multiplier ces occasions (plus de 80 %). Le service de formation continue est connu, les membres ont de l'intérêt pour des cours sur internet et 69 % sont en faveur de la formation continue obligatoire. L'inspection professionnelle est aussi un programme connu et considéré comme important par plus de 80 % des membres sondés. Ceux-ci la trouvent stimulante, complète et juste assez longue. Pour les communications, 90 % des membres sont assez satisfaits du Physio-Québec, 72 %, du Mois national de la physiothérapie, 66 %, du site Internet, 71 %, du Tour cycliste de la Fondation Charles-Bruneau. En conclusion, la firme Maletto recommande de poursuivre notre démarche et de documenter la vision de l'OPPQ, de nous donner un positionnement dans le milieu de la santé, de nous assurer une meilleure représentation des T.R.P. parmi les permanents, de nous doter d'une capacité organisationnelle à l'interne.

### Formation continue obligatoire

Les travaux du Comité de la formation continue évaluent la pertinence et la faisabilité de la formation continue obligatoire. Le Comité ne sera pas insensible à la volonté des membres (une forte majorité 69 %) qui, lors du sondage de la Firme Maletto, dans le cadre de la planification stratégique, se sont dits totalement ou plutôt d'accord pour que l'Ordre implante un règlement de formation continue obligatoire pour les membres afin d'assurer une mise à jour de leurs compétences.

### Journée scientifique

Le 30 mai 2003 avait lieu, au CHUM Hôtel-Dieu, la journée scientifique de la formation continue ayant pour thème : « La médication et la physiothérapie ». Plus de 280 membres ont participé à cette journée de formation. Ce partenariat entre l'OPPQ et l'Ordre des pharmaciens a été un franc succès, tant et si bien qu'une reprise de cette activité s'est tenue à Québec, le vendredi 14 novembre 2003, à l'IRDPPQ - site François-Charon.

#### Congrès 2004 ACP/OPPPQ

L'OPPPQ tiendra un congrès conjoint avec l'Association canadienne de physiothérapie à Québec du 27 au 30 mai 2004. Le thème est « Tous ensemble vers l'avenir » et portera sur la réadaptation et le cancer. Vous avez reçu l'information sur ce congrès où vous êtes attendus en grand nombre !

#### Communications

##### Dépliants

Une mise à jour de nos dépliants a été rendue nécessaire par l'intégration et par une mise à jour régulière des connaissances. Deux nouveaux dépliants ont vu le jour, à savoir, « Profession T.R.P. » et « La physiothérapie tout au long de votre vie ». D'autres dépliants bénéficient actuellement d'une révision et seront disponibles sous peu : « SOS douleur, glace ou chaleur ? », « La rééducation périnéale et pelvienne », « Se mouvoir en harmonie » et « Ajuster votre aide à la marche, une démarche efficace ! ».

La coordination des communications a aussi refait notre site Web que vous pouvez visiter au [www.oppq.qc.ca](http://www.oppq.qc.ca). Il présente une section **grand public** et une section **membre**. En septembre 2003, nous avons tenu notre premier Colloque conjoint, pour les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique. Cet événement vous a été présenté dans le Physio-Québec de Janvier 2004. Nous sommes actuellement à la préparation du Colloque 2005, à la préparation d'une campagne de publicité à long terme. Au même moment, nous travaillons sur le thème du mois national de la physiothérapie 2004 qui se tiendra du 24 avril au 24 mai 2004. Le thème portera de nouveau sur « Bon sac à dos...Bon dos! » qui fut un succès sans pareil, l'an dernier.

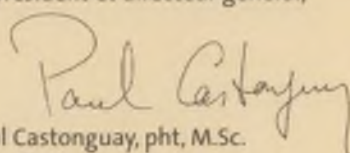
#### Comité Conseil en gériatrie

Le Comité Conseil en gériatrie a remis son document en date du 19 juin 2003. Une mise à jour sera requise dans le contexte de l'intégration. Ces travaux se poursuivaient depuis plusieurs années. Ce comité doit remettre au Bureau sa planification pour la prochaine année.

#### Un dynamisme indéfectible

Cette année, le Bureau a livré la marchandise avec le support et l'expertise du personnel de l'Ordre. Vous pouvez consulter chacune des sections du rapport annuel pour avoir plus de détails sur certains points de mon rapport annuel. D'autre part, votre lecture du *Physio-Québec* vous informe régulièrement de tous nos dossiers professionnels ou administratifs. Je vous invite à les consulter régulièrement.

Le président et directeur général,



Paul Castonguay, pht, M.Sc.  
FCAMT

8901234567890123456789

rapport annuel  
2 0 0 3 2 0 0 4

# ACTIVITÉS DU BUREAU et du COMITÉ ADMINISTRATIF

## PRINCIPALES RÉOLUTIONS 2003-2004

Chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre, le 28<sup>e</sup> Bureau a tenu 8 réunions régulières et une réunion extraordinaire. Le Comité administratif a tenu, quant à lui, au cours du 28<sup>e</sup> Bureau, 8 réunions régulières et 2 réunions extraordinaires. Elles se sont toutes déroulées dans le respect des obligations de l'Ordre, prévues au *Code des professions*.

Ces réunions ont permis de traiter des priorités de l'Ordre, de prendre les décisions qui s'imposaient dans les dossiers importants pour la protection du public et l'avenir de la profession et de gérer les dossiers de nature plus administrative. En plus des résolutions courantes, les faits saillants de la période et les résolutions adoptées tant par le Bureau que par le Comité administratif se résument comme suit.

## AFFAIRES PROFESSIONNELLES

- Décision de diffuser le document du ministère de la Santé et des Services sociaux intitulé *Le nettoyage et la désinfection des bains tourbillon* et de retirer celui de l'Ordre, datant de 1992.

- Adoption de la mise à jour du *Guide de la formation continue*.

- Adoption du *Guide d'application des activités professionnelles exercées par les T.R.P. selon l'article 4 du Décret d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec* et décision de le diffuser sur le site Web de l'Ordre.

- Adoption du *Guide d'application de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé pour les membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* et décision de le diffuser sur le site Web de l'Ordre.

Décision de donner l'approbation de l'Ordre au document « *Proposal for the administration of the examination equivalency assessment under section 3.1.2 b) of the physiotherapy Mutual Recognition Agreement* ».

- Décision de présenter les candidatures de M<sup>me</sup> Sylvie De Grandmont et de M. Paul Castonguay au poste à la vice-présidence de l'Office des professions du Québec.

- Étude des recommandations des membres présents à l'Assemblée générale annuelle 2003.

### Réglementation

- Adoption du *Règlement sur les affaires du Bureau, le Comité administratif et les Assemblées générales annuelles de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*.

- Adoption du *Règlement sur la représentation régionale et sectorielle aux fins d'élection au Bureau de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*.

- Adoption du *Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*.

### Service d'inspection professionnelle

- Adoption du programme de surveillance générale 2003-2004 du Service d'inspection professionnelle.

- Décision d'autoriser le Service d'inspection professionnelle et le Syndic à choisir et nommer les experts requis lorsque les délais ne permettent pas que ces nominations soient adoptées par les administrateurs du Bureau.

- Décision de modifier la rémunération des experts agissant pour le Service d'inspection professionnelle ou le Syndic, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2003.

### Comité d'inspection professionnelle

- Décision de permettre à cinq (5) membres de l'Ordre de se faire entendre devant le Bureau de l'Ordre suite à des recommandations du Comité d'inspection professionnelle.

- Audition de quatre (4) membres de l'Ordre, suite à des recommandations au Bureau par le Comité d'inspection professionnelle.

- Décision d'imposer des cours et/ou des stages à cinq (5) membres de l'Ordre, suite à des recommandations du Comité d'inspection professionnelle.

### Comité d'admission

- Adoption des recommandations du Comité d'admission à l'égard des candidats étrangers et des demandes de réinscriptions après plus de trois (3) ans d'absence au Tableau des membres et des demandes de permis plus de trois (3) ans après la délivrance du diplôme.

### Comité provincial des responsables cliniques

- Décision de maintenir l'existence du Comité provincial des responsables cliniques avec son budget actuel et sa fréquence de réunions avec demande de revoir sa dénomination, son mandat et avec l'exigence de faire rapport aux administrateurs par la diffusion de ses procès-verbaux auprès de ceux-ci.

### Comité de la recherche clinique

- Décision d'adopter la nouvelle formule du concours 2004-2005 du Comité de la recherche clinique en physiothérapie de l'Ordre.

- Décision de remettre les bourses et subventions de l'Ordre lors du dîner du dimanche au Congrès conjoint ACP-OPPQ.

### Comité sur les activités professionnelles des T.R.P.

- Décision de mandater le Comité sur les activités professionnelles des thérapeutes en réadaptation physique pour évaluer et pour définir ce qu'est, selon le Décret d'intégration, le « traitement d'usage général » et de faire des recommandations au Bureau sur l'utilisation des sommes qui sont actuellement inscrites au budget 2004-2005 sous la rubrique *Comité des activités professionnelles des thérapeutes en réadaptation physique*.

#### Comité ad hoc

- Décision de former un comité ad hoc pour conseiller le Bureau sur la possibilité, pour les membres de l'Ordre, de participer à la prescription et/ou l'administration de médicaments.

## AFFAIRES ADMINISTRATIVES

#### Dossiers administratifs

- Émission de 1 657 nouveaux permis et 114 réinscriptions.
- Radiation de 143 membres pour non-paiement de la cotisation.
- Radiation d'un membre à sa demande.
- Statut de membre retraité accordé, suite à leur demande, à 12 membres de l'Ordre.
- Adoption de l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle 2003.
- Recommandation aux membres réunis en assemblée générale annuelle de retenir les services de la firme de vérificateurs comptables de M. Michel Forand pour l'année 2003-2004.
- Adoption des révisions budgétaires trimestrielles et de la planification budgétaire 2004-2005.
- Adoption du nouvel organigramme de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec.
- Décision de maintenir le statu quo quant au montant de la cotisation des membres.
- Décision de placer le montant prévu dans la cotisation des membres pour l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie, non applicable pour les thérapeutes en réadaptation physique, dans un poste budgétaire spécifique sous le nom de Comité des activités professionnelles des thérapeutes en réadaptation physique.
- Adoption du calendrier 2003-2004 des réunions du Comité administratif, du Bureau et de l'Assemblée générale du XXVIII<sup>e</sup> Bureau de l'Ordre.
- Décision d'ajouter deux réunions du Bureau au calendrier des réunions 2003-2004 du XXVIII<sup>e</sup> Bureau de l'Ordre.
- Décision de prévoir, lors de l'impression des formulaires d'inscription 2004-2005, un endroit offrant aux membres de contribuer à un « Vingt \$ d'honneur » en faveur de la Fondation Charles-Bruneau.
- Décision de nommer la salle actuellement appelée salle A-B au nom de : Salle Maude-Bélanger.
- Décision de recourir aux services de la firme Maletto pour l'élaboration de la planification stratégique.
- Décision de mandater le directeur de l'amélioration de l'exercice pour évaluer la possibilité d'offrir aux membres inspectés d'autres alternatives que le suivi de cours universitaires pour pallier leurs lacunes.
- Modification de la politique de remboursement des frais de déplacement et autres.
- Décision d'établir le tarif de location de chambre du Quality Inn Anjou comme base pour le remboursement des frais occasionnés aux administrateurs pour se loger.

#### Décision que le Bureau délègue au Comité administratif :

- Le pouvoir de délivrer un permis d'exercice à toute personne qui satisfait aux conditions prescrites par le *Code des professions* et les règlements adoptés conformément à ce dernier (article 40 du *Code des professions*) ; et de réinscrire au Tableau des membres, toutes personnes qui en font la demande et qui respectent les critères de l'Ordre.
  - Le pouvoir de radier du Tableau les membres de l'Ordre toutes personnes qui ne versent pas, dans le délai fixé, les cotisations dont ils sont redevables à l'Ordre ou qui, dans le délai fixé, n'ont pas fourni une garantie contre leur responsabilité professionnelle (article 86 I) du *Code des professions*.
  - Le pouvoir de disposer des recommandations émises par le Comité d'admission suite à l'étude du dossier de la personne qui a fait une demande d'équivalence de diplôme ou de formation (*Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de physiothérapeute ou de thérapeute en réadaptation physique*).
  - Décision d'une politique salariale.
  - Décision de retenir une somme de 150 \$ du montant total exigé comme frais d'études de dossier lorsqu'un candidat étranger présente une demande au Comité d'admission et que son dossier ne peut être étudié plus avant.
  - Décision de présenter la résolution de cotisation en point d'information à l'Assemblée générale annuelle 2003.
  - Décision de renouveler l'assurance responsabilité professionnelle avec La Capitale.
  - Décision d'autoriser M. Jacques Guimond à poursuivre l'étude de l'organigramme de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec.
- #### Embauche de personnel
- M<sup>me</sup> Lise Corbeil, à titre de secrétaire du Syndic et de la Secrétaire générale de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec.
- #### Embauche de personnel contractuel
- Renouvellement des contrats des inspecteurs / enquêteurs en poste pour une période d'un an.
  - M<sup>mes</sup> Line Barriault, Jacinthe Giguère, Hélène Normand, Hélène Sabourin et Johanne Théberge, à titres d'enquêteurs du Service d'inspection professionnelle.
  - M<sup>me</sup> Jeanne-d'Arc Mailloux, à titre d'inspecteur du Service d'inspection professionnelle.
  - M<sup>me</sup> Renée Laplace, avec le mandat de s'occuper des dossiers relatifs à l'intégration des thérapeutes en réadaptation physique. Contrat de trois (3) mois, soit du 23 septembre 2003 au 19 décembre 2003, à raison de 30 heures par semaine.
  - M<sup>me</sup> Judith Brillant, à titre de syndic adjoint / thérapeute en réadaptation physique.

8901234567890123456789

rapport annuel  
2003 2004

#### Nominations

■ **M. Paul Castonguay**, délégué au Conseil interprofessionnel du Québec et **M<sup>me</sup> Louise Bleau**, déléguée substitut.

■ **M. Paul Castonguay**, représentant de l'Ordre auprès de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie et **M<sup>me</sup> Louise Bleau**, représentante substitut.

■ **M<sup>me</sup> Liliane Asseraf-Pasin**, membre du Comité d'admission.

■ **M<sup>mes</sup> Sylvie Côté, Jacinthe Fillon et Anne-Marie Gauthier**, ainsi que **M. Luis Cyr**, membres du Comité d'inspection professionnelle.

■ **M. Paul Castonguay et M<sup>me</sup> Hélène St-Amand**, représentants de l'Ordre à titre de membres du Comité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique.

■ **M<sup>me</sup> Jocelyne Dumont**, à titre de représentante de la division « thérapeutes en réadaptation physique » au Comité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique de l'Ordre.

■ **M<sup>me</sup> Louise Lapointe**, expert pour le Comité de discipline.

■ **M<sup>re</sup> Julie Martin et M<sup>me</sup> Andrée Lachaine**, substitués à la secrétaire du Comité de discipline.

#### Prix d'excellence, bourses et subventions de recherche clinique

■ **M<sup>me</sup> Nicole Paquette**, récipiendaire du Prix d'excellence de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec.

■ **M. Jean-Pierre Dumas**, récipiendaire du Prix Bénévolat de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec.

■ **M. Serge Orzes**, récipiendaire du Prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec, suite à la recommandation de sa candidature par le Bureau de l'Ordre.

■ **M<sup>me</sup> Marie-Claude Grisé**, récipiendaire d'une subvention de recherche clinique en partenariat OPPQ-REPAR.

■ **M. François Dubé**, récipiendaire d'une subvention de recherche clinique unique de l'Ordre.

■ **M<sup>mes</sup> Anabelle Brière, Christiane Garneau, Lisa Grilli et Christine Mikail** ainsi que **M. Yannick Tousignant-Laflamme**, respectivement récipiendaires d'une bourse d'études de maîtrise de type recherche.

#### Prix d'excellence clinique étudiant

■ **M<sup>me</sup> Natacha Grant**, pour l'Université McGill.

■ **M<sup>me</sup> Christine Lussier**, pour l'Université Laval.

■ **M<sup>me</sup> Véronique Bossé** pour l'Université de Montréal

■ **M<sup>me</sup> Mylène Forget**, pour le Collège Montmorency

#### Motions de remerciements

■ **M<sup>me</sup> Edith Aston-McCrimmon**, pour son implication au sein du Comité d'admission.

■ **M<sup>me</sup> Pauline Beaulieu-Cross**, pour son implication au sein du Comité d'inspection professionnelle.

#### Motion de félicitations

■ **M<sup>me</sup> Jacinthe Giguère**, pour son travail et son implication dans la création du dépliant « Bon sac à dos, bon dos ».

#### Membres du Bureau

##### Président

■ **M. Paul Castonguay \***

##### Administrateurs élus

■ **M<sup>me</sup> Chantal Besner**, pht, Montréal

■ **M. Stéphane Brassard**, pht, Saguenay-Lac St-Jean, Côte-Nord

■ **M<sup>me</sup> Annie Charland**, pht, Abitibi-Témiscamingue,

Nord-du-Québec

■ **M<sup>me</sup> Isabelle Garceau**, pht, Mauricie-Centre-du-Québec

■ **M<sup>me</sup> Suzanne La Rocque**, pht, Montréal

■ **M. Steve Lavoie**, pht, Montréal

■ **M. Gilbert Litalien**, pht, Outaouais \*

■ **M. Réjean Murray**, pht, Québec \*

■ **M. Charles Poulin**, pht, Estrie

■ **M<sup>me</sup> Danielle Richer**, pht, Montérégie

■ **M<sup>me</sup> Anic Sirard**, pht, Laval

■ **M. Sylvain St-Amour**, pht, Laurentides-Lanaudière

■ **M. Jean-Louis Tremblay**, pht, Chaudières-Appalaches

■ **M. Sylvain Trudel**, pht, Bas-St-Laurent, Gaspésie,

Îles-de-la-Madeleine

■ **M<sup>me</sup> Jocelyne Dumont**, T.R.P., Chaudières-Appalaches,

Bas St-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Capitale Nationale

■ **M<sup>me</sup> Renée Laplace**, T.R.P., Laval, Abitibi-Témiscamingue,

Nord-du-Québec \*

■ **M<sup>me</sup> Louise Lemieux**, T.R.P., Montréal

■ **M<sup>me</sup> Dominique Massicotte-Hénault**, T.R.P., Laurentides-

Lanaudière, Montérégie

■ **M<sup>me</sup> Louise Richard**, T.R.P., Saguenay-Lac-St-Jean, Côte-Nord

■ **M<sup>me</sup> Hélène Tremblay**, T.R.P., Estrie, Outaouais, Mauricie-Centre

du Québec

##### Administrateurs nommés

■ **M. Pierre Delisle**

■ **M. Marc Garon**

■ **M. Michel Perreault \***

■ **M. Jacques Riopel**

##### Secrétaire générale de l'Ordre

■ **M<sup>me</sup> Louise Bleau**

##### \* Membres du Comité administratif

##### Assemblée générale annuelle

Date : 19 septembre 2003

Lieu : Hôtel Chantecler, Sainte-Adèle (Québec)

Membres présents : 167 membres

Sujets : Rapports de la présidence, des activités du Bureau et du Comité administratif, du Comité de la recherche clinique en physiothérapie et des états financiers 2002-2003

Élection des vérificateurs pour l'année 2003-2004

Les membres déposent neuf (9) recommandations au Bureau.

01234567

11 22 23 24 25 26 27 28

rapport annuel

2003 2004

# RAPPORT de la PERMANENCE

## AFFAIRES PROFESSIONNELLES

La coordination des affaires professionnelles assume la responsabilité de l'analyse de la profession sur les plans provincial, national et international. Cette coordination est à l'affût des changements qui influencent le développement de la profession et le développement des professionnels. Pour ce faire, cette coordination entretient des liens avec les organismes des réseaux québécois de la santé et de l'enseignement universitaire en physiothérapie. Elle entretient également des liens avec d'autres associations provinciales, nationales et internationales en relation avec le champ professionnel de la physiothérapie.

Cette coordination assume la préparation des prises de position, avis, documents de références sur divers aspects de la pratique des professionnels de la physiothérapie. La coordination des affaires professionnelles, a notamment participé aux dossiers suivants :

### Le champ professionnel et les dossiers professionnels

- Finalisation du *Guide d'application de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé* ;
  - > Échanges avec des représentants de l'Office de professions du Québec, d'autres ordres professionnels et de regroupements d'intervenants exerçant des professions non réglementées ;
  - > Échange avec groupe de consultants et avec comité *ad hoc* composé d'administrateurs du Bureau : Pierre Delisle, ing, Jocelyne Dumont, T.R.P., Isabelle Garceau, pht, Renée Laplace, vice-présidente, T.R.P. et Louise Richard, T.R.P. ;
  - > Échange avec groupe de consultants. Nous tenons à remercier les membres suivants : Sylvie Côté, T.R.P., Sylvie Marchand, pht, Christian Murie, pht, Manon Pilon, pht, M. Sc., Janique Coulombe, pht, et Mireille Therrien, T.R.P.
- Finalisation du document de référence *Recommandations sur le nettoyage et la désinfection des équipements d'hydrothérapie des établissements de soins au Québec - Lignes directrices pour les établissements de soins du Québec* et diffusion du document par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec ;
- Collaboration à divers travaux et préparation de documents relatifs à l'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre ;
- Participation au « *Consensus meeting : Clinician Evaluation - Clinical Specialty Program* » avec l'Association canadienne de physiothérapie, à Toronto en avril 2003 ;
  - > Participation au sondage de novembre 2003 de l'Association canadienne de physiothérapie « *Revised Draft CPA Clinical Specialty Program Guidelines* », destiné à l'Alliance canadienne des

organismes de réglementation de la physiothérapie et aux organismes de réglementation ;

- Préparation du Colloque 2003 ayant pour thème « Quand vieillir immobilise, la physiothérapie se mobilise ! ... du jeune retraité à la personne âgée fragilisée... » ;
  - > Rédaction du Dossier de la revue *Physio-Québec*, numéro hiver 2004 : Spécial Colloque 2003 « Quand vieillir immobilise, la physiothérapie se mobilise ! ... du jeune retraité à la personne âgée fragilisée... » ;
- Collaboration à divers comités *ad hoc* d'évaluation des cours du programme de formation continue de l'Ordre et au Comité de la formation continue ;

### Représentations

- Préparation du programme scientifique du Congrès annuel de l'Association canadienne de physiothérapie qui se tiendra en mai 2004 à Québec à titre de « *Chair 2004 Congress Education Committee* » ;
- Membre du Comité consultatif sur le projet de gestion thérapeutique « Reconnaître l'Ostéoporose et ses Conséquences au Québec » (ROCQ) ;
- Membre du Comité d'orientation de l'Agence d'Évaluation des Technologies et des Modes d'Interventions en Santé, agence relevant du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie ;
- Dans la suite des activités du projet de gestion thérapeutique « Concertation pour une utilisation raisonnée des anti-inflammatoires non stéroïdiens dans le traitement de l'arthrose » (CURATA), prestation d'une conférence destinée aux pharmaciens de la région de Québec en décembre 2003 sur le rôle de la physiothérapie dans le traitement de l'arthrose. Personne-ressource : M<sup>me</sup> Barbara Hamelin, pht, du Centre hospitalier Maisonneuve-Rosemont ;
- Présentation de la profession de physiothérapeute et de thérapeute en réadaptation physique dans les écoles secondaires dans le cadre de forum carrière :
  - Institut Reine-Marie
  - Pensionnat du St-Nom-de-Marie
- Participation à des colloques
  - Congrès - Journées scientifiques
- Participation en avril 2003 au 9<sup>e</sup> Colloque sur la recherche en réadaptation de l'Université McGill, colloque tenu en partenariat avec le Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation (REPAR) et le Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR) ;
  - > remise du « Colloquium OPPQ Award » à Isabelle Gagnon, pht, M.Sc. ;
- Participation à la Journée scientifique et professionnelle de l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec en mai 2003 ;

8901234567890123456789

rapport annuel  
2003 2004

- Participation au 14<sup>e</sup> Congrès mondial de physiothérapie organisé par le « *World Confederation for Physical Therapy* », à Barcelone en juin 2003 ;

- Participation à la formation donnée par le psychologue Chris J. Main, Ph.D. : « Identifier et intervenir sur les facteurs qui risquent de causer une absence prolongée du travail suite à une blessure musculosquelettique avec présence de douleur ». Activité tenue par l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec en octobre 2003.

#### Les Comité-conseil et Groupes de travail *ad hoc* Comité-conseil en gériatrie (secteur Québec)

- Lancement officiel du document de référence *Physiothérapie : démarche et approche clinique en gériatrie*, le 19 juin 2003 ;
- Diffusion officielle de ce document lors du Colloque 2003 « Quand vieillir immobilise, la physiothérapie se mobilise... du jeune retraité à la personne âgée fragilisée... » Nous remercions les physiothérapeutes suivants qui ont échangé avec les participants du colloque lors des pauses : **Violaine Lavoie**, **Denis Martel** (responsable de l'élaboration du document), **Jean-Guy Mercier**, M.Sc., (responsable du Comité-conseil), **Gilles Noël**, M.B.A., **Jacynthe Ouellet** et toute autre personne ayant contribué à cette animation.

#### Groupes de travail *ad hoc*

- Encadrement des conférenciers du Colloque 2003 de l'Ordre tenu en septembre 2003 « Quand vieillir immobilise, la physiothérapie se mobilise... du jeune retraité à la personne âgée fragilisée... » et encadrement du Comité consultatif du Colloque 2003. Nous remercions les membres du Comité consultatif du Colloque 2003 : **Chantal Besner**, pht, M.A.P., représentante du Bureau, **Hélène Corriveau**, pht, Ph.D., présidente d'honneur, **Marisa Gambini**, pht, **Francisco Gregorio**, pht, **Jean-Guy Mercier**, pht, M.Sc., **Stéphanie Robidoux**, pht et **Johanne Rose**, T.R.P.

## FORMATION CONTINUE

La coordination de la formation continue est responsable de la planification, de l'organisation et de la mise en application du programme annuel de formation continue après avoir procédé à l'identification des besoins de formation des membres de l'Ordre. La coordination de la formation continue assume aussi la responsabilité de l'ensemble des opérations relatives au programme de la formation continue de l'Ordre, assure le support nécessaire au bon fonctionnement du Comité de la formation continue de l'Ordre et s'assure de l'organisation efficace des activités de formation continue offertes par l'Ordre.

La coordination de la formation continue a poursuivi son mandat d'évaluer les besoins des membres de l'Ordre et d'organiser des formations en fonction des écarts relevés. Ainsi, malgré le court délai entre l'intégration des thérapeutes en réadaptation physique et la conception du *Programme de*

*formation continue 2003-2004*, la coordination de la formation continue a tout de même pu y inscrire 5 formations spécifiques pour les thérapeutes en réadaptation physique.

De par l'intégration des thérapeutes en réadaptation physique, le Comité de la formation continue a accueilli trois nouveaux membres au sein de son équipe, soit M<sup>me</sup> Anic Sirard, M. Denis Pelletier, représentant les milieux d'enseignement collégial, et M<sup>me</sup> Patricia St-Laurent, à titre de membre-conseil-thérapeute en réadaptation physique. De plus, la coordination a assuré un support au Comité de la formation continue de l'Ordre dans son mandat d'élaborer un cadre normatif concernant l'implantation d'une politique de formation continue pour les membres de l'Ordre. Dans cette perspective d'avenir, la coordination de la formation continue a rencontré, pour la première fois, toute son équipe de formateurs par le biais d'une visioconférence, le 4 février 2004. De plus, elle s'est sérieusement penchée sur la possibilité d'offrir éventuellement des formations en ligne pour ses membres.

Le 6 juin 2003, le Bureau adoptait la révision du Guide de la formation continue. L'Ordre a renouvelé, pour sa quatrième année, son membership à la Société de formation et d'éducation continue (SOFEDUC). L'Ordre a aussi participé, le 28 janvier 2004, au forum de la formation du Conseil Interprofessionnel du Québec portant sur la formation initiale, la reconnaissance des acquis et la formation continue dans les ordres professionnels.

De par son souci d'interdisciplinarité, la coordination de la formation continue de l'Ordre a organisé, en collaboration avec l'Ordre des pharmaciens du Québec, une seconde journée scientifique traitant de la médication et la physiothérapie. Cette première activité s'adressant à tous les physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique s'est avérée un succès inégalé comme en témoigne la grande assistance des membres. Effectivement, l'intérêt de cette journée, qui s'est tenue à Montréal, le 30 mai 2003, a suscité la participation de 273 personnes. Les commentaires recueillis suite à cette dernière ont stimulé les organisateurs à réitérer l'événement une seconde fois à Québec, le 14 novembre 2003. Pour cette reprise, le taux de participation s'est élevé à 129 membres.

Pour l'année financière 2003-2004, le *Programme de formation continue* a offert 61 activités de formation. Quarante-six de ces activités, dont 6 cours sur mesure, ont été données et quinze ont dû être annulées par manque d'inscriptions. De par son accréditation par la SOFEDUC, l'Ordre a émis 874,1 unités d'éducation continue (U.E.C.). Notons aussi que la formation continue de l'Ordre a offert deux activités lors de la journée pré-colloque, le 19 septembre 2003. Ainsi, « Mise à jour en électrothérapie » a rassemblé 192 physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique et « L'Internet au service de la physiothérapie » a réuni 71 membres. Finalement, pour sa dernière année, l'Ordre a assumé l'offre des cours de thérapie

manuelle orthopédique de l'ancien *curriculum* de cours, en plus de la supervision des examens de niveau 2.

Dans sa visée d'assurer une qualité et une mise à jour de ses formations, le processus d'évaluation des cours a été poursuivi par l'entremise des comités *ad hoc* d'approbation des cours qui ont procédé à l'évaluation de dix nouvelles formations et assuré le suivi de trois cours déjà inscrits au programme.

## BUREAU du SYNDIC

### Mandat

Le *Code des professions* confie au syndic le mandat de faire enquête suite à toute information selon laquelle un(e) physiothérapeute ou un(e) thérapeute en réadaptation physique aurait commis une infraction aux dispositions de ce *Code* ou aux règlements de l'Ordre.

### Activités

Le Bureau du Syndic a analysé les différends qui présentaient des interrogations concernant le *Code des professions* ou la réglementation de l'Ordre et 23 nouveaux dossiers ont fait ou feront l'objet d'une enquête. Deux de ces dossiers faisaient référence à deux membres chacun, et deux dossiers font référence au même membre, pour un total de 24 membres sous enquête, dont 19 physiothérapeutes et 5 thérapeutes en réadaptation physique.

Le Bureau du syndic a demandé enquête sur la compétence au Comité d'inspection professionnelle pour deux dossiers et il a reçu deux signalements du Comité d'inspection professionnelle.

Le Bureau du syndic a tenu deux journées de rencontre les 13 juin et 28 novembre 2003 afin de discuter stratégie et orientation. Des sessions de formation sur la déontologie ont aussi été offertes dans diverses maisons d'enseignement universitaires ou collégiales.

Signalements ou allégations ayant fait l'objet d'une enquête  
Certains dossiers font l'objet d'une enquête sur la possibilité de plus d'une infraction.

|                                                                         |   |
|-------------------------------------------------------------------------|---|
| Actes dérogatoires à la dignité de la profession                        | 2 |
| Activités professionnelles permises (Article 4 du Décret d'intégration) | 4 |
| Compétence                                                              | 6 |
| Continuité des soins requis                                             | 1 |
| Correction de renseignements au dossier                                 | 1 |
| Disponibilité, attention, diligence                                     | 4 |
| Gestes ou propos à caractère sexuel                                     | 1 |
| Identification du professionnel                                         | 2 |
| Lien de confiance                                                       | 2 |
| Pratique selon principes reconnus                                       | 3 |
| Tenue des dossiers                                                      | 1 |

### Suivi des demandes d'enquête

|                                          |           |
|------------------------------------------|-----------|
| Dossiers actifs au 31 mars 2003          | 13        |
| Nouveaux dossiers au cours de l'exercice | 23        |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>36</b> |

|                                        |           |
|----------------------------------------|-----------|
| Dossiers fermés au cours de l'exercice | 18        |
| Plaintes disciplinaires déposées       | 1         |
| Dossiers actifs au 31 mars 2004        | 17        |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>36</b> |

### Demande de révision

Quatre dossiers ont fait l'objet d'une demande de révision à la suite de la décision des membres du Bureau du syndic de ne pas logger de plainte disciplinaire.

### Plaintes disciplinaires

Une (1) plainte disciplinaire a été déposée et entendue en cours d'exercice. Quatre (4) plaintes disciplinaires déposées au cours de l'exercice financier antérieur ont été entendues et finalisées pour un total de 12 jours d'audience devant le Comité de discipline.

### Conciliation et arbitrage des comptes

Une demande a été reçue et traitée.

### Usurpation du titre

Le Bureau du syndic n'a fait aucune enquête sous cette rubrique.

## COMMUNICATIONS

La coordination des communications contribue au rayonnement de l'Ordre auprès du public, de ses membres et dans l'ensemble du réseau de la santé. Cette coordination orchestre les activités de visibilité, les campagnes de promotion et d'affaires publiques ainsi que toute forme de publicité, et ce, dans le respect de notre enveloppe budgétaire. Elle participe notamment aux activités reliées au Mois national de la physiothérapie, au colloque, à la journée scientifique, à la remise des prix de l'Ordre et organise tout autre événement visant à la promotion des professions de physiothérapeute et de thérapeute en réadaptation physique. La coordination voit également à la réalisation de stands d'information dans les universités, les cégeps, les écoles secondaires et chez les divers partenaires. Elle répond évidemment aux diverses demandes d'information du public et des membres de l'Ordre.

La coordination des communications assume, en outre, un rôle d'expert-conseil en matière de communication stratégique, de relations de presse et de soutien technique auprès de la direction et des coordinations de l'Ordre. Radio, magazines, télévision, quotidiens et journaux universitaires ont été mis à contribution tout au long de la dernière année. Les relations de presse ont complété les activités auprès des médias de masse. La coordination des communications voit à la création du plan global de communication et à sa mise en œuvre au niveau des publics interne et externe de l'Ordre.

La coordination des communications publie *Physio-Info*, un outil permettant d'informer les membres sur l'Ordre et sur la physiothérapie. Elle coordonne également la production de tous les documents officiels de l'Ordre tels que, le programme de

8901234567890123456789

rapport annuel  
2003-2004

formation continue, le rapport annuel, les documents relatifs à l'Assemblée générale annuelle, etc. De plus en plus essentiel pour nos membres, le site Internet de l'Ordre est aussi une excellente vitrine auprès de nos publics cibles. C'est pourquoi, la coordination contribue à sa mise à jour et au maintien de l'intérêt qu'il doit susciter chez ses visiteurs.

La coordination est responsable de la revue Physio-Québec ainsi que de tous les documents promotionnels, tels les brochures, les affiches et les dépliants.

La coordination a participé aux réunions du Forum des communications du Conseil interprofessionnel du Québec. Ce Forum a pour objectif d'échanger sur les communications des ordres professionnels au Québec.

#### Réalizations annuelles

##### Outils promotionnels

En 2003-2004, la coordination a procédé à la réalisation de plusieurs outils promotionnels : « La physiothérapie, tout au long de votre vie ! », « Profession thérapeute en réadaptation physique ». Par ailleurs, une mise à jour des dépliants suivants a été effectuée : « Êtes-vous découragé ? » et « Bon sac à dos... Bon dos ! ». Pour faire suite à l'immense succès de sa campagne « Bon sac à dos... Bon dos ! », l'Ordre a réalisé une trousse d'information sur le port du sac à dos que les membres peuvent emprunter afin d'aller dans les écoles faire des présentations. Qui plus est, la coordination des communications a uniformisé l'image de l'Ordre sur les divers stands de promotion.

##### Site Internet [www.oppq.qc.ca](http://www.oppq.qc.ca)

La coordination des communications a transformé complètement l'image du site Internet de l'Ordre. Un des objectifs de cette actualisation a été de fournir au public un accès plus rapide à nos professionnels de la physiothérapie. Ainsi, notre nouveau site met à la disposition du public un répertoire de nos membres qui permet de trouver rapidement le professionnel le plus près de chez lui pouvant répondre à ses besoins, et ce, tant dans le secteur public que privé. Notre site renferme aussi de l'information sur le rôle de protection du public de l'Ordre et sur son fonctionnement.

D'autre part, la section « membres », qui vous est réservée, contient diverses informations susceptibles de vous intéresser, notamment, la section « Recherche clinique » qui vous permettra de mieux connaître les étapes liées à la recherche clinique. Vous serez aussi en mesure de prendre connaissance de l'éventail des activités dispensées par l'Ordre en formation continue.

Par ailleurs, la section « Événements » vous fournit toutes les informations sur les activités de l'Ordre. Vous serez à même de constater que notre site se veut d'abord et avant tout informatif sans toutefois en négliger l'aspect dynamique et interactif.

**Bilan du Mois national de la physiothérapie 2003**  
Lors du Mois national de la physiothérapie qui se déroulait du 19 avril au 19 mai 2003, l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ) a lancé une vaste campagne de sensibilisation à l'échelle de la province sur les maux de dos chez les jeunes par la diffusion d'un dépliant et d'une affiche ayant pour titre « Bon sac à dos... Bon dos ! », réalisés en collaboration avec l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec. L'Ordre a distribué ces dépliants et ces affiches à toutes les écoles primaires et secondaires du Québec ainsi qu'à tous les CLSC du Québec. L'Ordre a également diffusé sur son site Internet son tout nouveau dépliant sur le port du sac à dos. Des centaines d'institutions scolaires, des CLSC, des parents, des professeurs, infirmières, des professionnels de la santé, de toutes les régions du Québec ont demandé à recevoir les dépliants et les affiches. Ainsi, plus de 100 000 copies ont été distribuées dans les régions du Québec.

L'Ordre profite de cette tribune pour remercier sincèrement les rédacteurs du dépliant « Bon sac à dos... Bon dos ! », M<sup>me</sup> Jacinthe Giguère, Francine Dufour, Ann Parrot, Caroline Rahn et M. Tim Albert, physiothérapeutes à l'Institut de réadaptation physique de Québec.

Présentations du dépliant « Bon sac à dos... Bon dos ! » dans les écoles primaires et secondaires du Québec

Plusieurs membres ont été appelés à présenter les informations contenues dans le dépliant « Bon sac à dos... Bon dos ! » dans les écoles primaires et secondaires. À eux seuls, les professionnels de l'OPPQ ont rencontré près de 1 500 élèves des niveaux primaire et secondaire.

Plusieurs membres ont tenu un kiosque d'information dans leur établissement de santé ou leur clinique ; ils ont fait la démonstration de la mécanique corporelle et de l'ergonomie devant les travailleurs d'une entreprise locale ; ils ont écrit un article sur la physiothérapie dans leur journal de quartier, ont participé à des émissions de radio et de télévision ; ils ont fait connaître leur travail à différents professionnels de la santé ; ils ont organisé une journée « portes ouvertes » ou encore une journée « ParticipAction ».

##### Relations de presse en bref

Le *Journal de Québec*, a publié un cahier spécial sur la physiothérapie le 18 avril 2003. Dans le cadre de l'émission « Salut Bonjour ! » à TVA du 22 avril 2003, Josée Lavigne, au cours de la chronique « En forme », a vanté les mérites du dépliant « Bon sac à dos... Bon dos ! ». M<sup>me</sup> Isabelle Gagnon, physiothérapeute, a réalisé une entrevue sur le port du sac à dos, le 22 avril 2003, lors de l'émission *This Morning Life Global News* à Global. Le 8 et le 13 mai 2003, les émissions 275-ALLÔ/ADOS RADIO de la radio de Radio-Canada, consacraient leurs forums jeunesse sur le sujet des maux de dos chez les jeunes en diffusant l'information contenue dans le dépliant. Qui plus est, plusieurs articles ont paru sur le sujet dans les grands quotidiens du Québec. Ces relations médias ont valu à l'Ordre plusieurs

centaines d'appels de personnes désireuses de se procurer le dépliant « Bon sac à dos... Bon dos ! », ainsi que de l'information sur nos professions.

#### Relations de presse orchestrées par les correspondants régionaux

Une bonne partie des activités de communication visaient la diffusion d'informations auprès des médias dans les différentes régions du Québec. Un communiqué de presse a été transmis sur le fil de presse, par CNW, le 15 avril 2003. Les correspondants régionaux ont fait un travail sans égal avec les médias régionaux. Cette opération de communication a permis la publication de plusieurs articles dans les quotidiens et les journaux locaux, de plusieurs entrevues télé et radio. Qui plus est, plusieurs cliniques privées de physiothérapie de la région de Québec se sont regroupées pour la diffusion d'une publicité radio sur les ondes du réseau énergie ayant pour thème « Pensez physio ! ». Bravo à tous !

#### Merci à nos correspondants régionaux

L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec tient à remercier tous les correspondants régionaux pour leur constante collaboration et pour l'excellent travail de visibilité qu'ils ont accompli. Merci à :

|                                                |                                                                                                                |
|------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Abitibi-Témiscamingue<br>/ Nord du Québec      | M. Martin Turmel, pht                                                                                          |
| Bas St-Laurent                                 | M. Sylvain Trudel, pht<br>M <sup>me</sup> Lucie Gauvin, pht<br>M <sup>me</sup> Nathalie Michaud, pht           |
| Chaudière-Appalaches                           | M <sup>me</sup> Lucie Drouin, pht                                                                              |
| Côte-Nord / Gaspésie /<br>Îles-de-la-Madeleine | M <sup>me</sup> Nancy Côté, pht                                                                                |
| Estrie                                         | M. Charles Poulin, pht<br>M <sup>me</sup> Josée Lamothe, T.R.P.                                                |
| Mauricie-Bois-Francs                           | M <sup>me</sup> Isabelle Garceau, pht<br>M <sup>me</sup> Josée Massicotte, pht                                 |
| Québec                                         | M <sup>me</sup> France de Grandpré, pht<br>M <sup>me</sup> Jacinthe Giguère, pht                               |
| Saguenay / Lac-St-Jean                         | M. Pierre Brassard, pht                                                                                        |
| Montréal                                       | M <sup>me</sup> Danielle Richer, pht<br>M. François Ouellette, T.R.P.<br>M <sup>me</sup> Mélissa Adams, T.R.P. |
| Laval                                          | M <sup>me</sup> Anic Sirard, pht                                                                               |
| Outaouais                                      | M. Shun Cleaver, pht                                                                                           |

#### Tour cycliste 2003

La coordination des communications coordonne l'ensemble des activités de promotion, de marketing et des relations médias reliées au Tour cycliste. Qui plus est, elle est en charge des membres bénévoles lors de la tenue du Tour. Elle participe aussi activement à la recherche de commanditaires et à la logistique reliée au Tour. Du 9 au 13 juin 2003 se tenait, dans les cliniques privées de physiothérapie et quelques milieux publics, une collecte de fonds pour les enfants atteints de cancer. Au cours de cette semaine, plus précisément le 11 juin, chaque

membre était appelé à donner 1 \$ pour chacun des traitements dispensés, et le patient, pour sa part, était sollicité pour contribuer de même façon. Près de 20 000 \$ ont été remis à la Fondation Charles-Bruneau.

Le Tour cycliste Montréal-Rouyn-Noranda se tenait du 5 au 11 juillet 2003. Lors de cette randonnée de près de 1 200 kilomètres, M. Castonguay, cycliste officiel de l'Ordre, commandité par le SPTRPQ et La Personnelle assurances générales, parrainait David Duschene, 6 ans et Maude Bélanger, 13 ans.

Le Tour cycliste a donné une grande visibilité aux professionnels de la physiothérapie du Québec mettant en évidence leur générosité, leur disponibilité et leur implication sociale. Par ailleurs, le président a réalisé des entrevues avec les médias électroniques et écrits. De plus, ce dernier a pris la parole dans chacune des villes relais où il a souligné l'importance du travail des professionnels de la physiothérapie.

## INSPECTION PROFESSIONNELLE

L'événement marquant de l'année 2003-2004 fut sans contredit l'arrivée de plusieurs nouveaux intervenants dans l'équipe d'inspection professionnelle à la suite de l'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec. Des nouveaux membres au Comité d'inspection professionnelle (CIP), des nouveaux inspecteurs et enquêteurs ainsi qu'un chargé de dossiers à l'inspection professionnelle, totalisant 10 personnes, se sont donc greffés à l'équipe. De ce fait, tous nos efforts furent orientés vers la formation de ces nouveaux intervenants.

Dans un premier temps, une formation de deux jours fut offerte aux nouveaux membres du CIP afin de leur permettre de remplir adéquatement leur mandat. Dans un second temps, trois journées de formation, dont une journée de formation pratique, s'adressant aux nouveaux inspecteurs/enquêteurs ont eu lieu et ont permis de faire le point sur les politiques et procédures du service d'inspection professionnelle, les techniques d'entrevue et la rédaction des rapports. Toujours sur le plan de la formation, tous nos inspecteurs/enquêteurs et membres du CIP ont eu la chance de participer à un colloque organisé conjointement avec l'Ordre des pharmaciens du Québec intitulé : « La médication et la physiothérapie ». De plus, une journée d'étude fut organisée regroupant les membres du CIP et les inspecteurs/enquêteurs afin de favoriser une mise en commun des problématiques rencontrées tant par les membres du CIP que par les inspecteurs/enquêteurs dans le cadre de leur fonction et leur fournir des pistes de solutions. Finalement, une journée d'étude regroupant seulement les enquêteurs a permis d'uniformiser et d'améliorer substantiellement la qualité des rapports d'enquêtes.

Afin de soutenir les efforts du CIP dans la création des outils d'évaluation de la compétence des thérapeutes en réadaptation physique, le service

8901234567890123456789

rapport annuel  
2003-2004

d'inspection professionnelle a contribué à la réalisation des documents qui serviront aux visites de vérification générale.

L'année a aussi été jalonnée par quelques rencontres d'information s'adressant aux membres de l'Ordre et portant sur le processus d'inspection professionnelle ainsi que sur l'application des guides et normes de pratique.

Finalement, soulignons encore cette année notre participation aux tables rondes et aux échanges concernant le dossier sur la compétence continue piloté par l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie.

## SERVICES ADMINISTRATIFS

La coordination des services administratifs joue un rôle essentiel dans le soutien aux différents services de l'Ordre relativement aux ressources financières, à la planification budgétaire, et ce, dans l'optique d'une amélioration constante de la performance financière de l'Ordre.

À ce titre, elle veille à la gestion saine et efficace des ressources financières en dirigeant l'ensemble des opérations reliées à la comptabilité de l'Ordre. Cette direction soumet aux administrateurs l'information financière pertinente et agit à titre de ressource pour toutes questions d'ordre administratif et comptable.

Par ailleurs, ce service est responsable de la gestion du système informatique et veille à l'optimisation de la performance des appareils ainsi qu'à la sécurité des données informatiques.

De plus, la coordination des services administratifs gère l'ensemble des activités relatives à la réinscription au Tableau des membres, à la production du formulaire d'inscription, au traitement de l'information, à la gestion des cotisations ainsi qu'à l'émission de la carte de membre.

Investie dans la mise à jour des politiques de fonctionnement interne, cette coordination voit à l'application desdites politiques dans le respect des orientations du Bureau. La gestion des ressources humaines, que ce soit du point de vue des horaires de travail, des vacances, de l'assurance collective, de l'accueil des nouveaux employés, de la gestion d'urgences, relève aussi de la coordination des services administratifs.

## SERVICES JURIDIQUES

Les avocates des services juridiques ont un rôle de conseil auprès des différentes coordinations et des différents comités impliqués à l'Ordre. Elles doivent voir également à la rédaction et à la révision des règlements ainsi qu'aux obligations légales de l'Ordre.

Les avocates ont poursuivi la révision de l'ensemble des règlements de l'Ordre. L'année qui vient de se terminer a tout d'abord été marquée par l'adoption

et l'entrée en vigueur de trois règlements, soit le *Règlement sur les affaires du Bureau*, le *Comité administratif et les assemblées générales annuelles de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* (2004) 5 G.O. II, 1150, le *Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* (2004) 5 G.O. II, 1153 ainsi que le *Règlement sur la représentation régionale et sectorielle aux fins des élections au Bureau de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* (2004) 5 G.O. II, 1162.

Le *Code de déontologie* des membres de l'Ordre est également en révision. Après consultation des membres du Comité des règlements, un projet a été envoyé pour commentaires à l'Office des professions du Québec. Ce règlement fera prochainement l'objet d'une consultation.

Un projet de règlement portant sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des physiothérapeutes ou des thérapeutes en réadaptation physique est présentement en discussion avec l'Office des professions du Québec et sera adopté prochainement par le Bureau de l'Ordre. Ce règlement vise à permettre aux étudiants inscrits aux programmes d'études qui mènent à l'obtention du diplôme donnant ouverture aux permis de physiothérapeute et de thérapeute en réadaptation physique d'exercer des activités professionnelles réservées aux membres de l'Ordre. Ce règlement s'applique également aux personnes qui doivent compléter une formation avant d'obtenir une équivalence de diplôme ou de formation.

Les avocates des services juridiques collaborent présentement à la rédaction d'un règlement pris en vertu du paragraphe 0 de l'article 94 du *Code des professions* pour permettre à l'Ordre de délivrer à ses membres une attestation de formation pour leur permettre l'utilisation des aiguilles sous la derme comme modalité de traitement. Cette activité a été réservée aux membres de l'Ordre par la Loi 90.

Les avocates ont également assuré le support requis à la rédaction du *Guide d'application des activités professionnelles exercées par les T.R.P. selon l'article 4 du Décret d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec* ainsi que de la « Foire aux questions » qui en a découlée. Un tel support a également été requis pour la rédaction du *Guide d'application de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé pour les membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*. Un support personnalisé a également été apporté aux membres de l'Ordre pour assurer leur bonne compréhension de ces guides.

L'avocate joue un rôle de conseillère auprès des différentes coordinations. Elle se doit de maintenir des liens avec les divers contentieux et agir en collaboration avec les différents comités impliqués à l'Ordre. Elle doit voir à la rédaction et à la révision des règlements et des obligations légales de l'Ordre.

# COMITÉS LIÉS à la PROTECTION du PUBLIC

## COMITÉ de DISCIPLINE

Présidente : **M<sup>e</sup> Carole Marsot**  
Secrétaire : **M<sup>e</sup> Marie-France Salvat**

Membres physiothérapeutes  
ayant siégé au cours  
de l'exercice 2003-2004 : **Michèle Comtois**  
**Lynn Hartwell**  
**Daniel Héty**  
**Marie Jutras-Gravel**  
**Doreen Killens**  
**Yvon Legris**  
**Manon Leroux**  
**Lorraine Nadeau Pelletier**  
**Suzanne Sanschagrin**  
**Jocelyne Saint-Laurent**

### Mandat

Conformément à l'article 116 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26), le Comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément au *Code des professions*.

### Activités

Au cours de l'exercice 2003-2004, une plainte a été déposée devant le Comité de discipline. Cette plainte émanait du syndic et portait sur les articles 3.02.02 et 3.02.03 du *Code de déontologie des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique* et 59.1 et 59.2 du *Code des professions*.

Le Comité de discipline a tenu 12 journées d'audience au cours de l'année 2003-2004.

### Décisions rendues depuis le 1<sup>er</sup> avril 2003

Au cours de l'année 2003-2004, plusieurs décisions sur culpabilité et sur sanction ont été rendues par le Comité de discipline de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec.

Dans un premier temps, une décision sur culpabilité et sur sanction a été rendue, dans laquelle le Comité a déclaré l'intimé coupable des 15 chefs d'accusation d'une plainte portant sur l'article 3.01.02 du *Code de déontologie des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique* et sur l'article 59.2 du *Code des professions*. En ce qui a trait à la sanction, le Comité a imposé à l'intimé une amende de 600 \$ pour chacun des chefs 1, 6, 10, 12 et 15. Le Comité a également imposé une réprimande à l'intimé pour chacun des chefs 2 à 5, 7 à 9, 11, 13 et 14. L'intimé a de plus été condamné au paiement des frais.

Une décision sur sanction et sur culpabilité a également été rendue dans le cadre d'un autre dossier. Le Comité a déclaré l'intimé coupable des chefs d'infraction 2 et 3 et plus spécifiquement d'avoir enfreint l'article 3.03.02 du *Code de*

*déontologie des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique*. Le Comité a condamné l'intimé au paiement de 600 \$ pour chacun des chefs 2 et 3. Le Comité a, de plus, condamné l'intimé au paiement de la moitié des déboursés.

Une décision sur culpabilité et sur sanction a été rendue dans le cadre d'un autre dossier. Le Comité a condamné l'intimé, pour chacun des chefs d'infraction 9, 11, 12, 13, 14, 17, 18, 19, 20, 21, 26, 34, et 36 à une amende de 600 \$. Par le fait même, le Comité a accordé à l'intimé un délai d'une année pour s'acquitter des paiements.

Deux décisions sur culpabilité ainsi que deux décisions sur sanction ont été rendues au cours de l'année 2003-2004. Dans le cadre de la première décision, le Comité a déclaré l'intimé coupable des huit chefs d'accusation de la plainte. En ce qui a trait à la décision sur sanction rendue dans le cadre de ce dossier, le Comité a imposé une amende de 650 \$ relativement au premier chef et pour chacun des chefs d'infraction 4 et 5 une amende de 600 \$. De plus, le Comité lui a imposé une radiation temporaire de deux mois sous chacun des deuxième, troisième, sixième et septième chefs, à être purgées concurremment ainsi qu'une radiation de cinq jours ouvrables consécutifs relativement au neuvième chef à être purgé consécutivement. Il a également ordonné la publication d'un avis de la décision dans un journal circulant dans le lieu où l'intimé a son domicile professionnel et l'a condamné au paiement des déboursés, incluant les frais d'expert.

Dans le cadre de la seconde décision sur culpabilité, le Comité a déclaré l'intimé coupable relativement à cinq chefs d'accusation de la plainte. La décision sur sanction rendue dans ce dossier condamne l'intimé à une amende de 600 \$ relativement au premier chef d'accusation. De plus, le Comité a imposé à l'intimé une radiation de deux mois relativement au douzième chef d'accusation ainsi qu'une radiation d'un mois sous chacun des chefs 15 et 18 servie concurremment au chef 12. Le Comité impose aussi à l'intimé, relativement au chef 14, une période de radiation d'un mois servie consécutivement. Le Comité a également ordonné la publication d'un avis de la décision dans un journal circulant dans le lieu où l'intimé a son domicile professionnel, mais en précisant que les frais étaient assumés à parts égales avec la plaignante. De même, le Comité a condamné l'intimé au paiement des 5/18ièmes des déboursés et lui accorde un délai de six mois pour s'acquitter des paiements. De plus, le Comité recommande au Bureau d'imposer à l'intimé de suivre le cours sur la déontologie qui est offert par l'Ordre.

8901234567890123456789

rapport annuel  
2003-2004

## COMITÉ DE LA FORMATION DES PHYSIOTHÉRAPEUTES et des THÉRAPEUTES en RÉADAPTATION PHYSIQUE

Le Comité n'a pas tenu de réunion formelle cette année. En janvier 2004, il a tenu une (1) rencontre d'information entre des représentants de la « Division : physiothérapeutes » et de la « Division : thérapeutes en réadaptation physique ». Une rencontre d'échange entre les représentants universitaires s'est tenue en février 2004 sur les projets de programmes de maîtrise professionnelle.

Au 31 mars 2004, les membres du Comité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique étaient les suivants :

| Comité de la formation des physiothérapeutes<br>et des thérapeutes en réadaptation physique                 |                                                                                                                                                                      |                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                             | Division :<br>physiothérapeutes                                                                                                                                      | Division :<br>thérapeutes en<br>réadaptation physique                                                               |
| Membres nommés par le Bureau                                                                                | - M. Paul Castonguay, pht, M. Sc.<br><br>- Un (1) membre physiothérapeute<br>à nommer<br><br>- M <sup>me</sup> Hélène St-Amand, pht,<br>M.A.P. jusqu'au 12 mars 2004 | - M <sup>me</sup> Jocelyne Dumont, T.R.P.<br><br>- Un (1) membre thérapeute<br>en réadaptation physique<br>à nommer |
| Membres nommés par la<br>Conférence des recteurs et<br>des principaux des universités<br>du Québec (CREPUQ) | M <sup>me</sup> Katherine Berg, pht, Ph. D.<br><br>M. Denis Gravel, pht, Ph. D.                                                                                      |                                                                                                                     |
| Membres nommés par<br>la Fédération des cégeps                                                              |                                                                                                                                                                      | M. Daniel Delisle<br>M. Gaston Faucher                                                                              |
| Membres nommés par le<br>ministre de l'Éducation                                                            | M <sup>me</sup> Aline Huot<br>(suppléante jusqu'à nouvelle<br>nomination)                                                                                            | M. Jean-Pierre Fons                                                                                                 |

M<sup>me</sup> Frances King, pht, M. Sc., siège comme personne invitée sans droit de vote.

## COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Présidente : Lise Dupont, pht, M.Sc.

Secrétaire : Éric Bourdeau, pht

Membres : Pauline Beaulieu Cross, pht  
Rachel Brosseau, pht, M.Sc.  
Sylvie Côté, T.R.P.  
Luis Cyr, pht  
Jacinthe Fillion, T.R.P.  
Anne-Marie Gauthier, T.R.P.  
Michèle Giguère, pht  
Martine McMahon, pht

Inspecteurs/enquêteurs : Line Barriault, T.R.P.  
Michelle Bourassa, pht  
Anne Cloutier, pht  
Sylvie Coulombe, pht  
Marie-Josée Gagnon, pht  
Jacinthe Giguère, pht  
Sylvie Gorse, pht  
Linda Labelle, pht  
Stéphane Lamy, pht  
Nancy Landry, pht  
Hélène Laroche, pht  
Jeanne D'arc Mailloux, pht  
Lise McGuire, pht  
Hélène Normand, pht  
Gaétan Poirier, pht  
Hélène Sabourin, pht  
Nathalie Savard, pht  
Johanne Thériège, T.R.P.  
Catherine Van Neste, pht

## Mandat

Le Comité d'inspection professionnelle (CIP) de l'Ordre surveille l'exercice de la profession des membres et procède, notamment, à la vérification des dossiers, livres et registres tenus par les physiothérapeutes dans l'exercice de leur profession ainsi que des appareils et équipements relatifs à cet exercice.

## Réunions du Comité

Le Comité a tenu 13 rencontres régulières, nonobstant les réunions du Comité siégeant en division, au cours desquelles il a assuré le suivi des dossiers de vérification générale. De plus, le Comité a procédé à la création des guides sur la tenue des dossiers pour les thérapeutes en réadaptation physique tout en assurant la poursuite d'un processus déjà établi pour les physiothérapeutes. Toute cette effervescence a donc donné naissance aux guides sur la tenue des dossiers pour les clientèles gériatrique et orthopédique rencontrées en milieu public et privé et auprès desquelles les thérapeutes en réadaptation physique interviennent principalement. De ces guides ont découlé la création des grilles d'évaluation de la tenue des dossiers et les formulaires d'autoévaluation nécessaires au processus d'inspection professionnelle. Une révision du guide SOAPIE s'est aussi imposée afin de s'assurer qu'il corresponde à la pratique des thérapeutes en réadaptation physique. Tout ce travail a culminé par l'établissement d'un processus d'inspection professionnelle adapté aux contextes de pratique des thérapeutes en réadaptation physique ainsi qu'à leurs niveaux de responsabilité prévus au Décret.

Dans un autre ordre d'idées, le Comité s'est penché sur la question concernant le contenu des trousse d'urgence dont disposent les membres qui travaillent en clinique privée afin de pouvoir proposer ou recommander à ces membres une trousse d'urgence dont le contenu est suffisant pour pouvoir intervenir adéquatement en cas d'urgence.

Le Comité a aussi ajusté ses critères et ses indicateurs utilisés lors des visites de vérification générale concernant le nettoyage et la désinfection des équipements d'hydrothérapie afin d'être en tout point conforme aux lignes directrices du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

Finalement, la composition du Comité passant de cinq à neuf membres du fait de l'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec a aussi entraîné l'implantation de nouveaux modes de fonctionnement pour le Comité, notamment l'utilisation de la formule prévue au *Code des professions* permettant au Comité de siéger en division composée de trois membres. Le Comité a donc siégé en division à cinq reprises au cours desquelles il a assuré le suivi des dossiers d'enquêtes particulières.

## Programme de surveillance générale

Afin de jouer son rôle de protection du public, les physiothérapeutes inscrits au Tableau des membres et choisis au hasard pouvaient être visités dans le cadre du programme de surveillance générale de l'exercice de la profession. Les physiothérapeutes d'expérience tout comme les physiothérapeutes débutants, les physiothérapeutes œuvrant dans le secteur privé tout comme ceux du secteur public étaient tous susceptibles d'être visités sans discrimination.

Dans les faits, 131 physiothérapeutes ont été inspectés, 52 en milieu public et 79 en milieu privé. La proportion des physiothérapeutes inspectés, était de 40 % en milieu public et de 60 % en milieu privé.

S'inscrivant à la suite des travaux du Comité d'inspection professionnelle portant sur les normes de pratique concernant les thérapeutes en réadaptation physique et à la suite de l'instauration du processus de vérification générale s'adressant aux thérapeutes en réadaptation physique, deux d'entre eux ont reçu la visite d'un inspecteur.

## Suivi des visites de vérification générale

Parmi les 131 visites effectuées cette année, 17 demeurent à l'étude. Parmi les 114 dossiers professionnels étudiés faisant suite aux 131 visites de cette année, 75 furent jugés conformes et 39 ont fait l'objet d'un suivi.

## Enquêtes particulières

Le Comité a décrété quatre enquêtes particulières à la suite de vérification générale. Quatre signalements ont été transmis au Comité par le Syndic dont un pour lequel le Comité a estimé qu'une enquête particulière n'était pas indiquée. Au total, le Comité a décrété sept enquêtes particulières. Dans les faits, deux enquêtes n'ont pas eu lieu, car les membres concernés étaient incapables de subir une enquête pour des raisons de santé. Il a donc effectué quatre enquêtes particulières dont une qui fut interrompue, également pour des raisons de santé. À ces quatre enquêtes s'ajoutent deux autres enquêtes qui ont été effectuées en 2003-2004 alors qu'elles avaient été décrétées à la fin de l'exercice financier 2002-2003.

## Recommandations du CIP pour stage et/ou cours de perfectionnement avec ou sans suspension du droit d'exercice

Parmi les dossiers professionnels ayant fait l'objet d'une enquête particulière, aucun n'a fait l'objet de recommandations au Bureau. Par contre, le Comité assurera un suivi pour deux d'entre eux.

8901234567890123456789

rapport annuel  
2003-2004

## COMITÉ des RÈGLEMENTS

Responsable :  
M. Serge Orzes

Membres :

M<sup>mes</sup> Carolyn Ann Jones, Louise Richard, M. Jeannot Laliberté et M<sup>re</sup> Marie-France Salvas. M<sup>me</sup> Louise Bleau, secrétaire générale de l'Ordre agit à titre de secrétaire du Comité.

Mandat

Le Comité a pour mandat de maintenir à jour la réglementation de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec. En cette année d'intégration, le Comité doit réviser l'ensemble des règlements de l'Ordre et faire les recommandations nécessaires au Bureau. Cette révision complète des règlements devrait s'étendre sur deux années financières. Le Comité doit également élaborer des moyens de diffuser l'information sur la réglementation de l'Ordre auprès des membres et à tout organisme ou groupe concernés.

Activités réalisées

Le Comité a tenu deux réunions, il a procédé à :

- > l'étude d'un projet de réglementation concernant l'utilisation des aiguilles sous le derme ;
- > l'étude d'un projet de réglementation concernant les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des physiothérapeutes ou des thérapeutes en réadaptation physique ;
- > l'étude d'un projet de règlement visant à modifier le *Code de déontologie des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique*.

De plus, trois des règlements de l'Ordre ont été modifiés dans le respect du Décret 923-2002 concernant l'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec et publiés dans la Gazette officielle du Québec, soit :

- > *Règlement sur la représentation régionale et sectorielle aux fins des élections au Bureau de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* ;
- > *Règlement sur les affaires du Bureau, le Comité administratif et les assemblées générales annuelles de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* ;
- > *Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*.

## COMITÉ de RÉVISION

Membres :

M<sup>mes</sup> Louise Courtois, Michèle M. Rousseau et Ghislaine Samson-Saulnier.

Représentants du public :

M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Roy, MM. Charles Buissières et Raymond Rocheleau.

Mandat

Ce Comité a pour mandat de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic ou du syndic-adjoint de ne pas porter plainte contre un membre devant le Comité de discipline de l'Ordre.

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, les membres du Comité de révision de l'Ordre sont nommés par le Bureau.

Activités réalisées

Le Comité a reçu cinq demandes de révision. Quatre demandes étaient recevables, l'autre concernait une enquête non terminée par le syndic. En vertu de l'article 123.5, le Comité a rendu les décisions suivantes :

- > Suggérer au syndic de référer le dossier au Comité d'inspection professionnelle, dans un dossier ;
- > Suggérer au syndic de compléter son enquête, dans deux dossiers ;
- > Conclure qu'il y a lieu de porter plainte devant le Comité de discipline, dans un dossier.

# AUTRES COMITÉS

## COMITÉ sur les ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES des THÉRAPEUTES en RÉADAPTATION PHYSIQUE

Membres :

Nicole Bouchard, T.R.P.

Nathalie Landry, T.R.P.

Patricia St-Laurent, T.R.P.

Hélène Fortin, T.R.P.

Clermont Payeur, T.R.P., qui agit à titre de secrétaire

Le Comité, qui siégera pour une durée de trois ans, a tenu sa première réunion le 20 octobre 2003. Lors de la première réunion, le Comité a pris connaissance du mandat du Comité, tel que libellé au Décret d'intégration, du système professionnel et des dossiers relatifs à l'intégration. M<sup>me</sup> Patricia St-Laurent a été nommée pour siéger sur le Comité de la formation continue. Le Comité a tenu sa deuxième réunion, le 13 janvier 2004. Le premier mandat que lui a confié le Bureau consistait à revoir la « Foire aux questions » de l'article 4 du Décret d'intégration. Les travaux actuels de ce Comité portent sur la définition d'un traitement d'usage général et d'une approche spécialisée.

## COMITÉ D'ADMISSION

Responsable :

M<sup>me</sup> Édith Aston McCrimmon

Membres :

M<sup>me</sup> Pierrette Boisvert, Louise Courtois, Frances King et Liliane Asseraf-Pasin et MM. Denis Gravel et Daniel Héту.

M<sup>me</sup> Louise Bleau, secrétaire générale de l'Ordre, agit à titre de secrétaire du Comité.

Mandat

Le Comité d'admission a comme mandat principal d'étudier les dossiers de tous les candidats qui déposent une demande d'équivalence de diplôme ou de formation, pour fins de reconnaissance par le Bureau de l'Ordre.

De plus, le Comité d'admission étudie les demandes de retour à la pratique après plus de trois ans d'absence clinique, pour fins de recommandation au Bureau.

Activités réalisées

Le Comité s'est réuni à cinq reprises. Le Comité a poursuivi sa collaboration avec le Service des équivalences du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. À cet égard, les requérants étrangers peuvent demander, au Service des équivalences du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, un avis d'équivalence d'études qui situe de façon générale les études effectuées hors Québec par rapport aux repères scolaires québécois. L'Ordre se réserve le droit d'effectuer lui-même une telle démarche s'il le juge opportun. Cet avis est l'un des éléments que l'Ordre

peut considérer, selon les circonstances, aux fins de sa décision de reconnaître ou non l'équivalence demandée. Cet élément n'est pas déterminant et cet avis ne peut en aucun temps en lui-même lier l'Ordre.

Le Comité a étudié 53 demandes d'équivalence de diplôme ou de formation pour l'obtention du permis de physiothérapeute ou du permis de thérapeute en réadaptation physique. Dix-huit demandes concernaient le permis de physiothérapeute : 17 candidats doivent compléter avec succès les crédits exigés par le Bureau de l'Ordre et un candidat a obtenu son équivalence et est devenu membre de l'Ordre. Trente-cinq demandes concernaient le permis de thérapeute en réadaptation physique : 31 doivent compléter avec succès les crédits exigés par le Bureau de l'Ordre, un candidat a obtenu son équivalence et est devenu membre de l'Ordre, un candidat a été refusé pour formation de base insuffisante et deux doivent fournir un complément d'information. De plus, le Comité a étudié 14 demandes de réinscription après une absence de plus de trois ans au Tableau des membres de l'Ordre ainsi que 12 demandes de permis de physiothérapeute et 17 demandes de permis de thérapeute en réadaptation physique trois ans après l'obtention du diplôme. Enfin, 20 diplômés de l'Université d'Ottawa ont fait une demande de permis ainsi que sept diplômés d'autres universités canadiennes.

## COMITÉ de la FORMATION CONTINUE

Responsable :

Gaétan Coulombe, pht

Coordonnateur de la formation continue

Membres permanents :

Louise Bleau, pht

D.É.S.S., secrétaire générale de l'Ordre

Éric Bourdeau, pht,

Coordonnateur de l'inspection professionnelle

Louise-Marie Dion, pht, syndic

Renée Laplace, T.R.P., M. Sc.,

Chargée de dossiers à l'intégration

(du 23 septembre au 14 décembre 2003)

Hélène St-Amand, pht, M.A.P.,

Coordonnatrice aux affaires professionnelles  
(jusqu'au 12 mars 2004)

Membres représentants du milieu universitaire :

Rachel Brosseau, pht, M. Sc.

Francine Dumas, pht, M.Sc.

Jean-Pierre Dumas, pht, M.Sc.

Membres représentants du milieu collégial :

Denis Pelletier, pht

Anic Sirard, pht

Membres-conseils :

Nicole Paquet, pht, Ph. D.

Patricia St-Laurent, T.R.P.

Représentante du Bureau :

Danielle Richer, pht

8901234567890123456789

rapport annuel  
2003-2004

## Mandat

Le Comité a pour mandat d'élaborer les politiques de formation continue, d'évaluer des stratégies pour offrir des activités de formation continue et de conseiller le Bureau de l'Ordre sur tout autre aspect touchant la formation continue des membres de l'Ordre. Il a un statut permanent, facultatif et consultatif, relevant de la coordination de la formation continue de l'Ordre. Le Comité répond ainsi à la mission de l'Ordre d'assurer la protection du public et à sa première orientation stratégique qui est de promouvoir l'excellence de l'exercice de la physiothérapie par les membres.

## Activités réalisées

Au cours de l'année, le Comité a tenu trois réunions. Il a procédé à :

- > la révision de la composition du Comité et à sa modification en fonction de l'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre ;
- > l'élaboration d'un cadre normatif concernant l'implantation d'une politique de formation continue pour les membres de l'Ordre ;
- > l'évaluation et à la révision du membership de l'Ordre à la Société de formation et d'éducation continue (SOFEDUC).

## COMITÉ PROVINCIAL des RESPONSABLES CLINIQUES

Responsable :

**Carole Ricard Benoit, B.Sc.**

Le Comité provincial des responsables cliniques en physiothérapie a tenu les trois réunions prévues à son fonctionnement, soit en mai et en septembre 2003 ainsi qu'en janvier 2004.

Ce Comité, composé actuellement de 15 physiothérapeutes ayant pour la plupart des responsabilités cliniques et/ou administratives, ont entre autres, comme mandat de diffuser l'information reçue du président dans les 16 régions du Québec et de mobiliser, au besoin, les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique de ces régions lorsque requis.

Voici les principaux points qui ont été abordés en 2003-2004 :

- > Planification stratégique avec Messieurs Michel Maletto et Soucy Gagné, le 18 septembre 2003.
- > Loi 90 : échanges nombreux et questionnement sur l'application de cette loi, entre autres, l'administration de médicaments par les physiothérapeutes en hydrothérapie, l'iontophorèse, etc.
- > *Guide d'application des activités professionnelles exercées par les T.R.P.* : questions et réponses.
- > L'inspection professionnelle pour les T.R.P. : procédure qui sera mise en place.
- > Code de déontologie : révision en cours.
- > Cotisation des membres : position du Comité dans le contexte de pénurie de ressources.
- > Rôle et mandat du Comité provincial des responsables cliniques en physiothérapie : mise à jour du fonctionnement de ce Comité dont la

dernière mise à jour datait de 1997. Il faut tenir compte de plusieurs facteurs dont l'intégration des T.R.P. à l'OPPQ et de la difficulté de plus en plus grande de trouver des gestionnaires cliniques ou administratifs de la physiothérapie qui soient membres de l'Ordre.

- > Nouvelle structure de l'OPPQ : explications de Monsieur Castonguay.

À l'item varia, plusieurs sujets ont été abordés dont :

- > Ajout de ressources pour traiter les employés accidentés du travail dans les établissements.
- > Mobilisations passives : documentation disponible ?
- > Électrothérapie : Codetron, stimulateur qui favoriserait la consolidation osseuse, bain de paraffine.
- > Programmes : MPOC, services ambulatoires gériatriques, centre de jour.
- > Loi 90 et les contentions.
- > Formation continue à distance pour les régions : téléconférences, Internet, etc.
- > Tableau synthèse du décret.

## COMITÉ de RECHERCHE CLINIQUE en PHYSIOTHÉRAPIE

Membres :

**Stéphane Brassard**, administrateur du Bureau

**Madeleine Denis**, candidate M. Sc.

**Antoinette Di Re**, M.B.A.

**Isabelle Gagnon**, Ph. D., responsable du Comité

**Laura Galiana**, M. Ing.

**Johanne Goldberg**, M. Sc.

**Dahlia Kairy**, M. Sc.

**Isabelle Nadeau**, M.A.

**Uriel Pierre**, M. Sc.

**Manon Pilon**, M. Sc.

**France Pottle**, M. Sc.

**Stéphane Poitras**, M. Sc.

**Hélène St-Amand**, M.A.P., coordonnatrice des affaires professionnelles

**Bonnie Swaine**, Ph. D.

Les physiothérapeutes membres du sous-comité de formation et de promotion sont :

**Dahlia Kairy**, M. Sc.

**Isabelle Nadeau**, M. Sc.

**France Pottle**, M. Sc., responsable du sous-comité

Les physiothérapeutes membres du sous-comité d'évaluation des demandes de bourses et de subventions sont :

**Gilbert Chartier**, M.A.P.

**Deborah Ehrman-Feldman**, Ph. D.

**Katherine Berg**, Ph. D.

**Thi Thanh Mai Pham**, M. Sc.

**Isabelle Gagnon**, Ph. D. responsable du sous-comité

Travaux menés par le Comité de recherche clinique en physiothérapie et ses sous-comités :

- > Recommandation aux administrateurs du Bureau sur l'impact de l'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre sur le concours annuel ;
- > Relance auprès des récipiendaires pour la

Chronique des récipiendaires dans la revue Physio-Québec ;

> Participation à l'animation du kiosque de l'Ordre lors du Colloque 2003 tenu à Sainte-Adèle et encadrement de la séance de communications affichées avec 18 récipiendaires de bourses ou de subventions ;

> Opinion du Comité émise à la demande de la présidence sur une proposition issue de l'Assemblée générale annuelle du 19 septembre 2003 ;

> Développement de l'axe de communication : « Faire de la recherche clinique... C'est possible ! » ;

> Tirage d'un cours de formation de groupe gratuite en recherche clinique offert en milieu de travail. Les membres de l'Ordre œuvrant au Centre de réadaptation InterVal, à Trois-Rivières, furent les heureux gagnants. Le cours a été dispensé en février et mars 2004 par M<sup>me</sup> Bonnie Swaine, pht, Ph. D.

#### Réceptiendaires de bourses et de subventions de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour l'année 2003-2004

Aucun thérapeute en réadaptation physique n'a présenté de projet.

Réceptiendaire de subventions de recherche clinique en partenariat OPPQ-REPAR

| RÉCIPIENDAIRE                                                                     | TITRE DU PROJET                                                                                                                                                              | MONTANT                                                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| Marie-Claude Grisé, pht,<br>M. Sc.<br><br>Institut de réadaptation<br>de Montréal | Identification des facteurs inhérents à l'utilisation de la technologie de vidéoconférence lors du plan d'intervention inter établissements de la clientèle lésée médullaire | 7 500 \$<br>(portion de l'OPPQ)<br><br>(montant total 15 000 \$) |

Réceptiendaire de subventions de recherche clinique unique de l'Ordre

| RÉCIPIENDAIRE                                                                | TITRE DU PROJET                                                                                       | MONTANT  |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| François Dubé, pht<br><br>Institut universitaire de<br>gériatrie de Montréal | Grille d'évaluation de la sécurité de la marche (GEM) : Études de fidélité et validation de construit | 7 500 \$ |

Réceptiendaires de bourse d'études de maîtrise de type recherche (en ordre de priorité)

| RÉCIPIENDAIRES                                                                                                                | TITRE DU PROJET                                                                                                                                   | MONTANT  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Christiane Garneau, pht<br><br>Institut de réadaptation<br>de Montréal                                                        | Quantification de la marche chez les sujets ayant une lésion médullaire incomplète                                                                | 7 500 \$ |
| Lisa Grilli, pht<br><br>Montreal Children's Hospital                                                                          | <i>The influence of age and severity of disability on the waiting time for rehabilitation services for children with physical disabilities</i>    | 7 500 \$ |
| Anabelle Brière, pht<br><br>Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation, site Institut de réadaptation de Montréal | Étude de la fidélité des paramètres de la raideur passive de l'articulation de la hanche et analyse de leurs relations avec les mesures cliniques | 1 593 \$ |
| Yannick Tousignant-Laflamme, pht<br><br>Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke                                        | L'utilisation du rythme cardiaque dans l'évaluation des capacités fonctionnelles et l'évaluation de la douleur en réadaptation                    | 7 500 \$ |
| Christine Mikhail, pht<br><br>Kinatex Sports Physio                                                                           | <i>Factors associated with physiotherapists' use of interventions with high evidence of effectiveness in the management of low back pain</i>      | 7 500 \$ |

Aucune candidature pour la bourse d'études de maîtrise de type professionnel n'a été présentée.

8901234567890123456789

rapport annuel  
2003-2004

# RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

## MEMBRES de L'ORDRE PROFESSIONNEL de la PHYSIOTHÉRAPIE du QUÉBEC

Statistiques au 31 mars 2004

| LIEU                                                 | NOMBRE | POURCENTAGE |
|------------------------------------------------------|--------|-------------|
| Membres au Québec                                    | 5 395  | 98,8 %      |
| Membres hors Québec                                  | 67     | 1,2 %       |
| <b>LANGUE MATERNELLE</b>                             |        |             |
| Anglaise                                             | 532    | 9,7 %       |
| Française                                            | 4 688  | 85,8 %      |
| Autre                                                | 242    | 4,5 %       |
| <b>SEXE</b>                                          |        |             |
| Femmes                                               | 4 543  | 83,2 %      |
| Hommes                                               | 919    | 16,8 %      |
| <b>RÉPARTITION PAR RÉGION ADMINISTRATIVE</b>         |        |             |
| 01- Bas-Saint-Laurent                                | 155    | 2,8 %       |
| 02- Saguenay/Lac-Saint-Jean                          | 246    | 4,5 %       |
| 03- Québec                                           | 560    | 10,3 %      |
| 04- Mauricie/Bois-Francs                             | 326    | 6,0 %       |
| 05- Estrie                                           | 254    | 4,7 %       |
| 06- Montréal                                         | 1 384  | 25,3 %      |
| 07- Outaouais                                        | 189    | 3,5 %       |
| 08- Abitibi-Témiscamingue                            | 92     | 1,7 %       |
| 09- Côte-Nord                                        | 72     | 1,3 %       |
| 10- Nord-du-Québec                                   | 21     | ,4 %        |
| 11- Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine                    | 80     | 1,5 %       |
| 12- Chaudière-Appalaches                             | 277    | 5,1 %       |
| 13- Laval                                            | 263    | 4,8 %       |
| 14- Lanaudière                                       | 270    | 4,9 %       |
| 15- Laurentides                                      | 324    | 5,9 %       |
| 16- Montérégie                                       | 882    | 16,1 %      |
| 99- Hors-Québec                                      | 67     | 1,5 %       |
| Total des membres de l'Ordre                         | 5 462  |             |
| <b>CATÉGORIES DE PERMIS</b>                          |        |             |
| Physiothérapeutes                                    | 3 722  |             |
| T.R.P.                                               | 1 740  |             |
|                                                      | 5 462  |             |
| <b>PERMIS DÉLIVRÉS</b>                               |        |             |
| Renouvellements                                      | 3 691  |             |
| Nouveaux membres                                     | 1 657  |             |
| Réadmissions                                         | 114    |             |
| Total des permis délivrés                            | 5 462  |             |
| Radiation du Tableau des membres au cours de l'année |        |             |
| Non-paiement de la cotisation                        | 150    |             |

### Cotisation 2003-2004

#### Montants

- > Membres réguliers inscrits au Tableau au 1<sup>er</sup> avril : 466 \$ pour l'inscription, incluant 10 \$ versés au Fonds de recherche clinique en physiothérapie et incluant 46 \$ pour le plan de communication.
- > Membres associés inscrits au Tableau au 1<sup>er</sup> avril : 261 \$ pour l'inscription, incluant 10 \$ versés au

Fonds de recherche clinique en physiothérapie et incluant 46 \$ pour le plan de communication.

- > Membres inscrits au Tableau en cours d'année : montant calculé au prorata des mois d'exercice au cours de l'année.
- > Date de réinscription au Tableau des membres : 1<sup>er</sup> avril de chaque année.

rapport annuel  
2003-2004

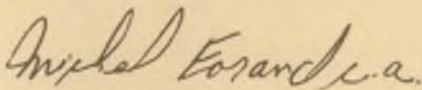
# RAPPORT du VÉRIFICATEUR

Aux membres de  
L'ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU  
QUÉBEC

J'ai vérifié le bilan de l'ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC au 31 mars 2004, et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



MICHEL FORAND  
Comptable agréé

8901234567890123456789

rapport annuel  
2003 2004

# RAPPORT du VÉRIFICATEUR

ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC

## RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars 2004

|                                                                 | 2004<br>Budget    | 2004<br>Réel      | 2003<br>Réel         |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|----------------------|
| <b>PRODUITS</b>                                                 | 2 938 570 \$      | 3 061 722 \$      | 2 088 129 \$         |
| <b>CHARGES</b>                                                  | <u>2 807 447</u>  | <u>2 688 930</u>  | <u>2 198 947</u>     |
| <b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE)<br/>DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b> | <u>131 123 \$</u> | <u>372 792 \$</u> | <u>( 110 818) \$</u> |
| <b>FONDS DE RECHERCHE</b>                                       |                   |                   |                      |
| Produits – Cotisations et autres                                | — \$              | <u>54 493 \$</u>  | <u>38 576 \$</u>     |
| <b>CHARGES</b>                                                  |                   |                   |                      |
| Bourses                                                         | -                 | 41 943            | 47 000               |
| Autres charges concernant<br>le Fonds de recherche              | -                 | 5 112             | 608                  |
| Comité du Fonds de recherche                                    | —                 | <u>539</u>        | <u>589</u>           |
|                                                                 | —                 | <u>47 594</u>     | <u>48 197</u>        |
| <b>Excédent (Insuffisance)<br/>des produits sur les charges</b> | —                 | <u>6 899</u>      | <u>( 9 621)</u>      |
| <b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE)<br/>DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b> | <u>131 123 \$</u> | <u>379 691 \$</u> | <u>( 120 439) \$</u> |

## ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

Exercice terminé le 31 mars 2004

|                                                                                   | 2004                | 2003                |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>ACTIFS NETS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS</b>                                    |                     |                     |
| Solde au début                                                                    | 137 129 \$          | 140 313 \$          |
| Amortissement des immobilisations                                                 | ( 53 713)           | ( 42 662)           |
| Acquisition d'immobilisations à même<br>les ressources non affectées              | <u>82 657</u>       | <u>39 478</u>       |
| Solde à la fin                                                                    | <u>166 073 \$</u>   | <u>137 129 \$</u>   |
| <b>ACTIFS NETS AFFECTÉS AU FONDS DE RECHERCHE</b>                                 |                     |                     |
| Solde au début                                                                    | 13 116 \$           | 22 737 \$           |
| Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges                              | <u>6 899</u>        | <u>( 9 621)</u>     |
| Solde à la fin                                                                    | <u>20 015 \$</u>    | <u>13 116 \$</u>    |
| <b>ACTIFS NETS AFFECTÉS À LA FORMATION CONTINUE</b>                               |                     |                     |
| Solde au début                                                                    | - \$                | 5 000 \$            |
| Virement à la section québécoise de la division<br>d'orthopédie de l'ACP (note 4) | —                   | <u>( 5 000)</u>     |
| Solde à la fin                                                                    | <u>- \$</u>         | <u>- \$</u>         |
| <b>ACTIFS NETS NON AFFECTÉS</b>                                                   |                     |                     |
| Solde au début                                                                    | <u>( 38 945) \$</u> | <u>68 689 \$</u>    |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges                              | 372 792             | (110 818)           |
| Amortissement des immobilisations                                                 | <u>53 713</u>       | <u>42 662</u>       |
|                                                                                   | 426 505             | ( 68 156)           |
| Investissement en immobilisations                                                 | <u>( 82 657)</u>    | <u>( 39 478)</u>    |
|                                                                                   | <u>343 848</u>      | <u>(107 634)</u>    |
| Solde à la fin                                                                    | <u>304 903 \$</u>   | <u>( 38 945) \$</u> |

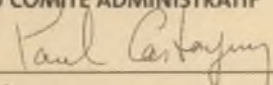
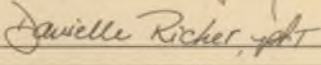
rapport annuel

20032004

18901234567890123456789

## BILAN

31 mars 2004

|                                                                                                           | 2004              | 2003              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>ACTIF</b>                                                                                              |                   |                   |
| <b>COURT TERME</b>                                                                                        |                   |                   |
| Encaisse                                                                                                  | - \$              | 46 359 \$         |
| Placements 1.5 %, échéant le 1er avril 2004                                                               | 435 000           | -                 |
| Débiteurs (note 6)                                                                                        | 41 372            | 32 206            |
| Frais payés d'avance                                                                                      | <u>11 976</u>     | <u>30 525</u>     |
|                                                                                                           | 488 348           | 109 090           |
| <b>IMMOBILISATIONS (note 7)</b>                                                                           | 166 073           | 137 129           |
| <b>FRAIS REPORTÉS (note 8)</b>                                                                            | <u>14 259</u>     | <u>38 407</u>     |
|                                                                                                           | <u>668 680 \$</u> | <u>284 626 \$</u> |
| <b>PASSIF</b>                                                                                             |                   |                   |
| <b>COURT TERME</b>                                                                                        |                   |                   |
| Découvert de banque                                                                                       | 11 343 \$         | - \$              |
| Créditeurs (note 9)                                                                                       | 129 245           | 139 207           |
| Produits reportés                                                                                         | <u>37 101</u>     | <u>34 119</u>     |
|                                                                                                           | <u>177 689</u>    | <u>173 326</u>    |
| <b>ACTIFS NETS</b>                                                                                        |                   |                   |
| Investis en immobilisations                                                                               | 166 073           | 137 129           |
| Grevés d'affectations internes :                                                                          |                   |                   |
| Fonds de recherche                                                                                        | 20 015            | 13 116            |
| Non affectés                                                                                              | <u>304 903</u>    | <u>(38 945)</u>   |
|                                                                                                           | <u>490 991</u>    | <u>111 300</u>    |
|                                                                                                           | <u>668 680 \$</u> | <u>284 626 \$</u> |
| <b>AU NOM DU COMITÉ ADMINISTRATIF</b>                                                                     |                   |                   |
|  _____, administrateur |                   |                   |
|  _____, administrateur |                   |                   |

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2004

## 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre a été constitué en vertu du *Code des professions* sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec, le 6 juillet 1973. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres. De par sa nature, l'Ordre est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

## 2. BUDGET

Les chiffres présentés dans l'état des résultats sous la colonne « Budget » couvrent le Fonds d'administration générale. Ils sont fournis à titre d'information seulement et sont non vérifiés.

## 3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

## Constatation des produits

L'Ordre utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges reliées sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'Ordre est raisonnablement assuré de sa réception.

Les produits de formation et de congrès sont comptabilisés comme produits dans l'exercice où les activités sont tenues.

## Frais reportés

Les frais reportés représentent des frais engagés pour la défense d'un membre dans la cause l'opposant aux chiropraticiens relativement au champ de compétence respectif des deux professions ainsi que les frais engagés pour l'intégration à l'Ordre, des thérapeutes en réadaptation physique. Ces frais sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

8901234567890123456789

rapport annuel  
2003 2004

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

### 3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

#### Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine. L'amortissement est calculé selon les méthodes et les taux suivants :

|                           |                                   |
|---------------------------|-----------------------------------|
| Équipement de bureau      | 10 % linéaire                     |
| Équipements informatiques | 20 % linéaire                     |
| Améliorations locatives   | durée restante du bail soit 5 ans |

#### Flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car, dans les circonstances, il n'ajouterait pas d'élément significatif pour la compréhension des états financiers.

#### Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

#### Imputations des dépenses

Les dépenses directement reliées à une activité sont imputées à cette activité et les frais généraux sont répartis selon différentes bases.

### 4. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE – FORMATION CONTINUE

Le Comité administratif a affecté des actifs nets non affectés de 5 000 \$ en 1998 aux fins de la formation continue. L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du Comité administratif. Suite à une résolution votée par le Comité administratif en janvier 2003, l'Ordre a transféré en février 2003 la somme totale de 5 000 \$ à la section québécoise de la division d'orthopédie de l'ACP.

### 5. FONDS DE RECHERCHE

Une portion des cotisations est spécifiquement désignée pour servir à récompenser les membres qui se sont distingués dans la recherche clinique. Un comité étudie les cas afin de retenir les candidats à qui des bourses et subventions seront versées à même le fonds.

### 6. DÉBITEURS

|                                  | 2004             | 2003             |
|----------------------------------|------------------|------------------|
| Annonces publicitaires et divers | 2 001 \$         | 6 882 \$         |
| Taxe de vente                    | 39 371           | 25 324           |
|                                  | <u>41 372 \$</u> | <u>32 206 \$</u> |

### 7. IMMOBILISATIONS

|                           | Coût              | Amortissement cumulé | 2004<br>Valeur comptable | 2003<br>Valeur comptable |
|---------------------------|-------------------|----------------------|--------------------------|--------------------------|
| Équipement de bureau      | 181 864 \$        | 96 370 \$            | 85 494 \$                | 64 984 \$                |
| Équipements informatiques | 209 676           | 143 350              | 66 326                   | 60 423                   |
| Améliorations locatives   | 41 213            | 26 960               | 14 253                   | 11 722                   |
|                           | <u>432 753 \$</u> | <u>266 680 \$</u>    | <u>166 073 \$</u>        | <u>137 129 \$</u>        |

### 8. FRAIS REPORTÉS

|                                                                       | 2004             | 2003             |
|-----------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Frais de défense du champ de pratique professionnel, au coût          | 228 166 \$       | 228 166 \$       |
| Frais d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique, au coût | 92 130           | 92 130           |
|                                                                       | <u>320 296</u>   | <u>320 296</u>   |
| Amortissement cumulé                                                  | (306 037)        | (281 889)        |
|                                                                       | <u>14 259 \$</u> | <u>38 407 \$</u> |

Les frais reportés seront amortis au cours de l'année prochaine, de la façon suivante :

|             |                  |
|-------------|------------------|
| 2004 – 2005 | <u>14 259 \$</u> |
|-------------|------------------|

rapport annuel  
2003-2004

18901234567890123456789

## 9. CRÉDITEURS

|                                                             | 2004              | 2003              |
|-------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Fournisseurs                                                | 104 777 \$        | 112 406 \$        |
| Montant à remettre aux thérapeutes en réadaptation physique | 24 360            | -                 |
| Frais courus                                                | <u>108</u>        | <u>26 801</u>     |
|                                                             | <u>129 245 \$</u> | <u>139 207 \$</u> |

## 10. ÉVENTUALITÉS

Une poursuite a été intentée par l'ancienne présidente contre l'Ordre pour une somme de 95 520,15 \$ à la suite d'une action en réclamation d'une indemnité de départ et des contributions de l'employeur à un fonds de pension. L'Ordre a contesté cette réclamation. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant que l'Ordre pourrait, le cas échéant, devoir verser. Aucune provision n'a été constituée dans les états financiers.

## 11. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

a) En novembre 1998, l'Ordre a signé un bail pour ses locaux actuels. À la même date, le bailleur a relocalisé (à ses frais) les bureaux de l'Ordre et celui-ci a augmenté sa superficie. Le 20 novembre 2002, l'Ordre a de nouveau augmenté sa superficie (aux frais du bailleur). En vertu du bail et de ces deux (2) nouveaux addendas, l'Ordre s'est engagé à louer des bureaux jusqu'au 31 août 2007. Les loyers minimaux futurs totalisent 324 631 \$ excluant les frais communs qui sont estimés à 74 480 \$ pour 2004-2005). Les paiements minimums exigibles pour les quatre prochains exercices en vertu de ce bail sont les suivants :

|           | Loyer<br>Minimum  | Frais<br>communs  | Total             |
|-----------|-------------------|-------------------|-------------------|
| 2004-2005 | 95 014 \$         | 74 480 \$         | 169 494 \$        |
| 2005-2006 | 95 014            | 74 480            | 169 494           |
| 2006-2007 | 95 014            | 74 480            | 169 494           |
| 2007-2008 | <u>39 589</u>     | <u>31 033</u>     | <u>70 622</u>     |
|           | <u>324 631 \$</u> | <u>254 473 \$</u> | <u>579 104 \$</u> |

b) L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un bail à long terme, pour la location de photocopieurs pour une période de 72 mois se terminant le 1er novembre 2009. Les versements exigibles sont de 19 758 \$ par année et ils s'élèveront à 111 960 \$ d'ici l'échéance.

## 12. JUSTE VALEUR

La juste valeur des actifs et passifs financiers à court terme correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

## 13. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

|                                          | 2004<br>Budget      | 2004<br>Réel        | 2003<br>Réel        |
|------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| <b>PRODUITS</b>                          |                     |                     |                     |
| Cotisations des membres                  | 2 350 000 \$        | 2 349 233 \$        | 1 559 173 \$        |
| Inscriptions et admissions à la pratique | 130 000             | 141 815             | 47 475              |
| Formation continue                       | 324 070             | 336 142             | 331 157             |
| Amendes                                  | -                   | 6 282               | 1 200               |
| Liste des membres                        | 15 000              | 30 052              | 15 001              |
| Physio-Québec                            | 53 000              | 54 061              | 50 980              |
| Étude de dossiers                        | 20 000              | 23 626              | 3 999               |
| Congrès et symposium                     | -                   | 90 503              | 42 314              |
| Dépliants                                | 8 000               | 3 637               | 5 566               |
| Revenus d'intérêts                       | 20 000              | 26 651              | 12 989              |
| Autres revenus                           | 500                 | -                   | 456                 |
| Matériel promotionnel                    | 5 000               | 3 167               | 6 294               |
| Revenus d'administration                 | <u>13 000</u>       | <u>20 913</u>       | <u>11 525</u>       |
|                                          | <u>2 938 570 \$</u> | <u>3 086 082 \$</u> | <u>2 088 129 \$</u> |

8901234567890123456789

rapport annuel  
2003 2004

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

|                                                    | 2004<br>Budget      | 2004<br>Réel        | 2003<br>Réel        |
|----------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| <b>RÉPARTITION DES CHARGES<br/>PAR PROGRAMME</b>   |                     |                     |                     |
| Bureau et Comité administratif                     | 86 000 \$           | 85 065 \$           | 45 841 \$           |
| Administration générale et services<br>aux membres | 1 158 522           | 1 102 000           | 864 572             |
| La présidence                                      | 166 161             | 158 364             | 148 596             |
| Formation continue                                 | 369 774             | 368 604             | 323 303             |
| Inspection professionnelle                         | 315 913             | 280 268             | 214 762             |
| Affaires professionnelles                          | 100 690             | 101 961             | 91 530              |
| Syndic et discipline                               | 200 712             | 156 916             | 183 710             |
| Communication                                      | 394 675             | 343 536             | 273 223             |
| Congrès et symposium                               | 15 000              | 92 216              | 53 409              |
|                                                    | <u>2 807 447 \$</u> | <u>2 688 930 \$</u> | <u>2 198 946 \$</u> |

|                                           | 2004<br>Budget      | 2004<br>Réel        | 2003<br>Réel        |
|-------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| <b>RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE</b> |                     |                     |                     |
| Salaires                                  | 880 400 \$          | 860 757 \$          | 742 232 \$          |
| Charges sociales                          | 107 807             | 103 856             | 88 801              |
| Autres avantages – membres                | -                   | -                   | ( 2 653)            |
| Jetons de présence                        | 95 400              | 88 383              | 36 625              |
| Assurances                                | 15 000              | 11 449              | 6 626               |
| Vérification et tenue de livres           | 6 000               | 6 143               | 4 650               |
| Frais légaux                              | 170 000             | 118 512             | 148 620             |
| Conférenciers                             | 205 330             | 205 746             | 192 335             |
| Projets spéciaux                          | 25 000              | 26 500              | 569                 |
| Honoraires                                | 154 000             | 138 994             | 101 663             |
| Frais de déplacement et de séjour         | 167 000             | 133 873             | 92 469              |
| Frais de télécommunication                | 24 000              | 21 056              | 21 486              |
| Frais de poste                            | 111 250             | 121 114             | 61 024              |
| Imprimerie                                | 40 000              | 32 740              | 30 710              |
| Photocopies                               | 75 905              | 103 107             | 51 895              |
| Fournitures de bureau                     | 16 000              | 14 129              | 14 109              |
| Entretien et réparations                  | 6 000               | 5 157               | 4 908               |
| Formation du personnel                    | 8 000               | 5 718               | 6 054               |
| Taxes et permis                           | 13 000              | 12 306              | 7 502               |
| Location d'équipement et de salles        | 24 307              | 24 287              | 16 969              |
| Loyer                                     | 174 000             | 175 431             | 141 099             |
| Frais de représentation                   | 5 000               | 1 521               | 2 295               |
| Consultants en communications             | 5 000               | 10 838              | -                   |
| Consultants en relations gouvernementales | 20 000              | -                   | 28 282              |
| Conseil interprofessionnel du Québec      | 13 900              | 13 867              | 12 060              |
| Bourses et distinctions honorifiques      | -                   | 547                 | 5 153               |
| Autres charges                            | 8 000               | 8 409               | 5 716               |
| CSST et normes du travail                 | 7 000               | 5 023               | 5 650               |
| Consultants                               | 67 500              | 49 613              | 38 503              |
| Publicité et promotion                    | 57 000              | 43 298              | 73 926              |
| Experts                                   | 1 500               | 1 623               | 908                 |
| Physio-Québec et Physio-Info              | 62 000              | 41 195              | 38 597              |
| Rapport annuel et Répertoire des membres  | 6 000               | 5 970               | 4 100               |
| Amortissement des immobilisations         | 60 000              | 53 713              | 42 662              |
| Amortissement des frais reportés          | 24 148              | 24 148              | 35 442              |
| Intérêts et frais bancaires               | 15 000              | 11 137              | 24 432              |
| Frais de congrès                          | 15 000              | 92 216              | 53 409              |
| Matériel promotionnel                     | 74 000              | 61 368              | 10 664              |
| Alliance canadienne                       | 43 000              | 50 157              | 43 388              |
| Revue de presse                           | 5 000               | 5 029               | 6 066               |
|                                           | <u>2 807 447 \$</u> | <u>2 688 930 \$</u> | <u>2 198 946 \$</u> |

rapport annuel

2003 2004

18901234567890123456789

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2004

|                                                   | Comité de discipline |                      | Comité d'inspection professionnelle |                     |
|---------------------------------------------------|----------------------|----------------------|-------------------------------------|---------------------|
|                                                   | 2004                 | 2003                 | 2004                                | 2003                |
| REVENUS                                           | 6 282 \$             | 1 200 \$             | - \$                                | - \$                |
| COÛTS DIRECTS                                     |                      |                      |                                     |                     |
| Salaires et contributions de l'employeur          | 62 168               | 69 008               | 133 613                             | 111 370             |
| Honoraires et frais juridiques                    | 78 721               | 105 099              | 59 896                              | 61 138              |
| Honoraires de présence                            | 6 725                | 1 025                | 45 708                              | 18 362              |
| Frais d'enquête                                   | <u>9 302</u>         | <u>8 578</u>         | <u>41 051</u>                       | <u>23 892</u>       |
|                                                   | 156 916              | 183 710              | 280 268                             | 214 762             |
| QUOTE-PART DES FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION | <u>53 144</u>        | <u>39 853</u>        | <u>88 573</u>                       | <u>66 423</u>       |
|                                                   | <u>210 060</u>       | <u>223 563</u>       | <u>368 841</u>                      | <u>281 185</u>      |
| EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS             | <u>( 203 778) \$</u> | <u>( 222 363) \$</u> | <u>( 368 841) \$</u>                | <u>(281 185) \$</u> |

8901234567890123456789  
rapport annuel  
2003 2004







Ordre professionnel  
de la physiothérapie  
du Québec

**Service des communications © 2004**

*Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, Août 2004*

Graphisme et impression : Imprimerie Maska inc.

ISSN : 1708-2110

7101, rue Jean-Talon Est, bureau 1120, Anjou (Québec) H1M 3N7

Téléphone : (514) 351-2770, ou, sans frais, 1 800 361-2001

Télécopieur : (514) 351-2658

Courriel : [physio@oppq.qc.ca](mailto:physio@oppq.qc.ca)

Site : [www.oppq.qc.ca](http://www.oppq.qc.ca)